

RAPPORT ANNUEL

DE LA

CHAMBRE DE COMMERCE

DU

DISTRICT DE MONTRÉAL.

Année 1896.

MONTRÉAL.

1897.

C

RAPPORT ANNUEL


DE LA

CHAMBRE ^{DE} COMMERCE

DU

DISTRICT DE MONTRÉAL.

Année 1896.


MONTRÉAL.

1897.

CH

PR
ler
sem

MM
HON
MM

“
“
“
“
“
“
“

MM.

“
“
“
“

MM.

“

MM.

“

MM.

“

MM.

“

CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTRÉAL.

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 1896.

PRESIDENT	JOSEPH CONTANT
1er VICE-PRESIDENT	ALPHONSE RACINE
2eme VICE-PRESIDENT	GUILLAUME BOIVIN
CHARLES DESMARTEAU, Trésorier.	

MM. UBALDE GARAND HON. J. D. ROLLAND MM. R. BICKERDIKE " L. E. MORIN, SR. " D. PARIZEAU " JOSEPH HAYNES " L. E. MORIN, JR. " JOSEPH FORTIER " O. FAUCHER " F. X. MOISAN " F. D. SHALLOW " H. A. A. BRAULT	MM. J. X. PERRAULT " L. J. A. SURVEYER " J. O. JOSEPH, C. R. " C. H. CATELI " ALPHONSE AUMOND " C. P. CHAGNON " DAMASE MASSON " L. E. N. PBATTE " ARTHUR GAGNON " H. LAPORTE, membre hono- raire " S. COTÉ, Secrétaire
--	---

COMMISSIONS PERMANENTES POUR 1896.

Tribunal de Commerce-

MM. L. I. BOIVIN " J. O. VILLENEUVE " J. B. A. MARTIN " A. ROBITAILLE " CHS. LACAILLE " JOS. LAMBERT, Jr.	MM. D. PARIZEAU " L. H. HÉBERT " J. X. PERRAULT " R. COSTIGAN " JOS. ARCHAMBAULT " THOS. GAUTHIER
--	--

Farines et Grains.

MM. J. P. LEBEL " G. G. GAUCHER	MM. A. L. HURTUBISE " AUG. GIRARD " F. X. BENOIT
------------------------------------	--

Huiles et Poissons.

MM. L. W. TELMOSSE " L. E. MORIN, SR.	MM. J. O. BOUCHER " E. TOUGAS " A. ROBITAILLE
--	---

Beurres et Fromages.

MM. N. F. BÉDARD " J. A. VAILLANCOURT	MM. CHS. LANGLOIS " J. N. DUGUAY " WM. MELDRUM
--	--

Fourrages.

MM. A. L. HURTUBISE " NAP. LARAMÉE	MM. JOS. ROBILLARD " L. DE G. BEAUBIEN " L. E. MORIN, FILS
---------------------------------------	--

MM. J. BTE. BOURASSA

MM. DR. JOS. LEDUC
" F. L. PALARDY

MM. S. O. DELORME
" J. H. PELLERIN

MM. A. AUMOND
" JOS. HAYNES

MM. J. D. ROLLAND
" L. E. MORIN, JR.

MM. D. PARIZEAU
" ARTHUR VINCENT

MM. H. LAPORTE
" F. BAYARD

MM. R. BICKERDIKE
" CAPT. A. GOULET

MM. U. GARAND
" D. MASSON

AUDITEURS: MM. ALPH. TURCOTTE et H. LAURENCELLE.

Bœufs et Lards.

MM. ROBT. BICKERDIKE
" F. BAYARD

Produits Chimiques.

MM. S. LACHANCE
" C. A. PFISTER
" HY. MILES

Cuir et Peaux.

MM. J. B. A. LANCTOT
" GEO. BALZER
" H. LAURENCELLE

La Salle de Reunions.

MM. CHS. DESMARTEAU
" H. LAPORTE
" ARTHUR GAGNON

Legislation.

MM. JOS. LAMBERT, JR.
" H. A. A. BRAULT
" J. O. JOSEPH, C. R.

Chemins de Fer, Telegraphes et Telephones.

MM. F. X. MOISAN
" F. D. SHALLOW
" E. VANIER

Colonisation, Mines et Forets.

MM. H. A. A. BRAULT
" J. D. ROLLAND
" G. BOIVIN

Navigation Fluviale.

MM. L. E. MORIN, JR.
" CHS. DESMARTEAU
" C. H. CATELLI

Comite de Finances.

MM. C. P. CHAGNON
" L. J. A. SURVEYER
" CHS. DESMARTEAU

Au
Ar
Ar
An
Ar
Ar
Aq

Bo
Bé
Be
Bri
Be
Bé
Ba
Bl
Be
Be
Ba
Boi
Bea
Bea
Bri
Bo
Bo
Boi
Bea
Ba
Boi

**Liste des membres de la Chambre de Commerce
du District de Montréal
1896**

A

Aumond, Alphonse
Arcand, Zéph.
Armstrong, C. N.
Angers, Réal
Archambault, Frs.
Archambault, Jos.
Aquin, Touss. J.

Archambault, Hon. H.
Augé, O. M. Avt.
Archambault, Léon
Archambault, R. A.
Ames, H. B.
Amesse, Jos.

B

Bourdeau, Théoph.
Béique, F. L.
Benoit, Z.
Brissette, Damase
Beauchamp, J. C.
Bénard, Touss.
Barbeau, Thos.
Blanchet, Wm.
Bernard, J. H.
Benoit, F. X.
Barbeau, Henri
Boivin, L. I.
Beaugrand, H.
Beaubien, Hon. Louis
Briggs, C. A.
Bourassa, J. B.
Bourgoin, Geo.
Boivin, Guillaume
Beauchamp, A. A.
Barsalou, Joseph
Boisseau, L. Horace

Boisseau, Louis
Brunet, J. W. R.
Bédard, N. F.
Beauchamp, L. E.
Barsalou, M.
Bastien, F. de S.
Brosseau, D. C.
Beauchemin, L. J. O.
Brunet, J. (Sculp.)
Bourret, Arthur
Beauchamp, J. J.
Beauchamp, Oscar
Beaubien, Ls. de G. jr.
Bernard, L. A.
Belair, Ludger
Bessette, D. Z.
Brosseau, Joseph
Beaudry, N.
Bétournay, J. O.
Bayard, F.
Brault, H. A. A.

Bourdon, J. E.
 Bienvenu, Tanc.
 Berthiaume, T. Hon.
 Brisson, T. A., M D.
 Berger, Chas.
 Brunet, Jos.
 Bertrand, E. A.
 Bickerdike, Robt.
 Beaudin, Siméon
 Beaubien, Joseph
 Brossard, Henri
 Bernard, Dr. A.

Cadioux, L. A.
 Cressé, L. G. A.
 Cloutlée, J. P.
 Chaput, A. J.
 Contant, Joseph
 Chagnon, A. T. A.
 Courtemanche, O.
 Cadioux, H. C.
 Cochrane, James
 Cousineau, Ludger
 Crevier, T.
 Charlebois, C. T.
 Catelli, C. H.
 Charron, Frs.
 Chouillou, C. Alf.
 Chapleau, Godfroi
 Choquet, F. X.
 Chagnon, C. P.

Dupuis, J. O.
 Delorme, Gustave
 DeTonnancour, L. G.
 Desormeau, J. Z.

Bissonnette, A. C. A.
 Brosseau, H. A.
 Beaudry, L.
 Brunet, P.
 Bastien, T.
 Béland, C. J.
 Bouthillier, C. C. Edmond
 Boyer, L. A.
 Balcer, Georges
 Bourassa, Aimé
 Bergevin, Achille
 Bourbonnière, Jules

C

Charbonneau, L. L.
 Corriveau, A. J.
 Cardinal, J. T. Avt.
 Chartrand, Raymond
 Carmel, A.
 Crevier, L. J.
 Chadillon, F. X.
 Contant, H.
 Chamberland, J.
 Caron, L. A.
 Carbonneau, C. E.
 Carrier, C. H.
 Charrette, J. H.
 Couvrette, A.
 Cadioux, H.
 Couture, J. D.
 Collette, C. H.

D

Delorme, C. E.
 Daniel, W. F.
 Duhamel, J. G.
 Duchesneau, Jos.

Desserres, Gaspard
 Dansereau, M. E.
 Demers, Stanislas
 Destroismaisons, Gust.
 Décary, Arthur
 Duguay, J. N.
 Dumond, Achille
 Dionne, A. C.
 Doré, J. E.
 Daigle, Jos.
 Ducharme, G. N.
 Demers, P.
 Dufresne, Ovide, (fils)
 Desmarteau, Chs.
 Daveluy, Geo.
 Dufresne, J. M.
 Drummond, G. A. Sénateur

Descarries, J. A.
 Delisle, Nolan
 Delorme, Adhémar
 Desrosiers, J. A.
 Dufort, H.
 Dwyer, J. T.
 Desjardins, Hon. Alphonse
 DeMartigny, A. L.
 Desjardins, Dr. H.
 Duclos, Jos.
 Dubreuil, Trefflé
 Doucet, P.
 Décary, Francis
 Desjardins, Hubert
 Davidson, J.
 DeLarocque, Eugène

Ethier, E. L.
 Ethier, H. H.

E

Ethier, L. J.

Faucher, O.
 Fortier, Joseph
 Forget, L. J.
 Frappier, Onésime
 Fortier, J. M.
 Fois, Th. F. G.
 Fois, G. W.

F

Foisy, L. Théod.
 Forget, Lucien
 Fauteux, Hercule
 Fournier, F.
 Frigon, Benj.
 Fournier, C. E.
 Ferland, A.

Gohier, R. Sr.
 Gaucher, G. G.
 Girard, Aug.
 Geoffrion, L. F.
 Garand, Ubalde

G

Gauthier, Thos.
 Grenier, Jacques
 Godin, J.
 Grothé, L. O.
 Granger, F. G.

Gareau, E. R.
 Gagnon, N. T.
 Gagnon, Arthur
 Guay, Eug.
 Gagnon, Pascal
 Girouard, J. Dr.
 Gagnon, Donat
 Gratton, J. B.
 Gauthier, T. A.
 Grace, P.
 Goulet, Capt. A.
 Gendron, S.
 Garon, Pierre

Hamelin, A. S.
 Hurtubise, L. A.
 Haynes, Jos.
 Hogan, Hy.
 Hurtubise, Frs.
 Hénault, L. H.
 Hardy, Edmond
 Harris, J. W.
 Hétu, L. O.
 Huot, Jules

Itzweire, Ls. Philippe

Jodoin, Ferdinand
 Jocotel, J. C.

Lefebvre, Théodule
 Lefebvre, Théodore
 Laurence, Oct.
 Lanctôt, J. B. A.

Garhart, R. C.
 Giguère, Cléophas
 Giroux, Francis
 Guimond, Cyrille
 Gauthier, H.
 Grothé, A.
 Grothé, G.
 Giroux, N.
 Giguère Jos. B.
 Guérin, Michael
 Girard, Joseph
 Grothé, T. A.

H

Hénault, O. L.
 Hall, John S.
 Hudon, Albert
 Harel, J. Bte.
 Hébert, Philippe
 Hudon, Victor
 Hébert, L. H.
 Hughes, L.
 Hardy, A. H.

I

J

Joseph, J. O., C. R.
 Joseph, Emile, Avt.

L

Leclair, Alphonse
 Langlois, Chas.
 Lemay, Octave
 Larivière, F. C.

Languedoc, G. de G.
 Lambert, J., jr.
 Laporte, H.
 Lachance, S.
 Lavoie, Jos.
 Lavigne, Emile
 Lamarche, Jos.
 Leclère, Pierre
 Labrecque, J. O.
 Labbé, G. H.
 Laviolette, J. G.
 Lacaille, Chas.
 Laurent, George
 Labelle, Hospice
 Labelle, Gust.
 Léveillé, Grégoire
 Lépine, A. T.
 Laramée, L. H.
 Lionais, Alfred
 Lavallée Poussin, L. de
 Leduc, Dr. J.
 Lebel, J. P.
 Labrègue, Henri
 Lamoureux, Jos. (manuf.)
 Lapointe, N.
 Laurencelle, Honorius
 Lespérance, A.
 Lapointe, F.
 Lamarche, Amédée
 Lorange J., jr.
 Lafontaine, Emery

Lajoie, J.
 Laberge, L. M. D.
 Leclaire, Pierre (Avt.)
 Lachappelle, S., M. D.
 Leblanc, P. Evariste
 LaBarthe, Vcte de
 Lemire, O.
 Lanctôt, Théotime
 Labelle, Félix
 Lalonde, J. U.
 Lefebvre, J. H.
 Lacasse, M. L. J.
 Lalonde, Armand
 Lanoix, Jos.
 Lauriot, W.
 Lee, John
 Lemay, E. H.
 Laviolette, Dumont
 Lambert, A.
 Lafontaine, J. E.
 Larose, W.
 Léveillé, Edm.
 Letendre, J. B.
 Lalonde, J. B.
 Langlois, J.
 Lamontagne, L.
 Lyall, P.
 Lafrenière, Jos.
 Laurendeau, R. (Avt.)
 Langlois, Mendoza

M

Monier, J. B.
 McShane, James
 Morin, A. O.
 Marsolais, G.
 Mariotti, C.

Mercier, Félix
 Maillé, Elie
 Mathys, F. B.
 Meunier, C.
 Mathieu, Euclide

Mathieu, Aimé
 Marin, O. N. P.
 Mathieu, L. Z.
 Mathieu, Nap.
 Morin, L. E., sr.
 Morin, L. E. jr.
 Martin, J. B. A.
 Martin, N. P.
 Madore, D.
 Martin, L. Amédée
 Moisan, F. X.
 Mailloux, P. P.
 Meldrum, Wm.
 Mireault, Gilbert
 Moore, T. F.
 Martineau, P. G. (Avt.)
 Martin, J. Albert
 Martin, Adolphe
 Martin, Frs.
 Marcotte, J. M.
 Martin, Timoléon E.
 Morache, E.

Nault, J. H.

Ouimet, J. A. Hon.
 O'Leary, Patrick

Parizeau, D.
 Paquette, Jos.
 Pigeon, Victor
 Pauzé, Vitalien
 Pfister, C. A.
 Préfontaine, Tous.

Martin, Moïse
 Martineau, J. B.
 Martineau, O.
 McLean, J.
 Marceau, J. H. (Avt.)
 Madore, J. A. C. (Avt.)
 Moreau, Ovide
 Martineau, Frs. M. P. P.
 Marsan, Wilfrid
 Marsan, S. E.
 Moncel, G. N.
 Miles, Hy.
 Marsan, D.
 Masson, Damase
 MacDuff, J. H.
 Martin, Joseph
 Marcotte, Alphse.
 Madore, J. A.
 Martin, J. A.
 Michaud, J. L.
 Marchand, C. A.
 Martin, P. P.

N

Normandin, J.

O

Orsali, Alex.
 Ouimet, David

P

Préfontaine, R.
 Pellerin, J. H.
 Piché, Gustave
 Perrault, J. X.
 Perreault, Jérémie
 Pratte, L. E. N.

Parent, G. W.
 Pepin, Henri
 Pérodeau, N.
 Painchaud, L. H.
 Prud'homme, Alex.
 Pigeon, Alph.
 Paquin, J. R.
 Perrault, Maurice
 Perrault, O. S.
 Prévost, Roméo

Quintal, J. E.

Riendeau, J. A.
 Rolland, P. D.
 Resther, J. Z.
 Rodier, J. A. Dr.
 Rolland, Octavien
 Robitaille, S.
 Robillard, Clément
 Roy, Victor
 Robitaille, Arthur
 Roy, J. R.
 Racine, Alphonse
 Robert, Jos. C.
 Robert, Aug.

Shallow, F. D.
 St. Mars, H.
 Sénécal, Eusèbe, Sr.
 Savignac, J. R.
 St. Louis, Emm.
 St. Denis, Ed.
 St. Arnault, L. N.
 Smith, Sir Donald
 St. Louis, C. E.

Piché, Jules Procule
 Pauzé, F.
 Poirier, Ferd.
 Paquette, E. P.
 Picard, E.
 Pelletier, G.
 Picard, Nap.
 Pickhardt, Geo. C.
 Paré, George
 Penny, E. Goff.

Q

R

Robillard, Jos.
 Reinhardt, C. T.
 Rochon, Osias
 Rolland, Hon. J. D.
 Riendeau, Joseph
 Raza, Alphonse.
 Rainville, H. B. Avt.
 Roy, F. X.
 Riel, Joseph
 Richer, William
 Rochon, F.
 Roy, A. V.
 Raby, V.

S

Ste. Marie, P. Z.
 Surveyer, L. J. A.
 St. Germain, F.
 Stephens, Geo. W.
 St. Denis, A. J. H.
 Sénécal, Oscar, (Av.
 Sénécal, J. J. Eus.
 St. Louis, J.-Bte.

T

Tessier, J. A.
 Telmosse, L. W.
 Thibaudeau, Hon. R.
 Thibaudeau, Hon. Alfred
 Turcotte, Alphonse
 Thibault, Jos.
 Tousignant, N.

Tougas, Eus.
 Trudel, Alfred
 Tassé, J. (manuf.)
 Taillon, Hon. L. O.
 Tremblay, Ferd.
 Trudel, J.
 Telmosse, Jos. G.

V

Valiquette, Alph.
 Vincent, Arthur
 Vaillancourt, J. A.
 Vanier, Odilon
 Vanier, J. Emile
 Venne, Jos.
 Villeneuve, J. O.

Vallée, Conrad
 Vaudry, C.
 Viau, C. T.
 Valois, J. A.
 Vallières, S. D.
 Valiquette, A. (Entrep.)

W

Windsor, J. W.
 Wilson, J. M.
 Wilson, Lawrence A.

Weir, W.
 Whiteford, R. A. P.
 White, Richard

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Pour l'année 1896.

Aux Membres de la Chambre de Commerce du District de Montréal.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre :—

1.—Le rapport du secrétaire contenant la série, par ordre de dates, des questions qui ont fait, durant l'année écoulée, l'objet des délibérations de cette chambre.

2.—Le rapport du représentant de la chambre de commerce auprès des commissaires du havre de Montréal.

3.—Le rapport du trésorier.

4.—Quelques statistiques d'actualité.

Ainsi que vous le constaterez, le conseil de la chambre n'est pas resté inactif. Un très grand nombre de matières ont reçu une attention sérieuse.

Comme on pouvait s'y attendre plusieurs de ces questions n'ont pas encore été résolues définitivement, ou par notre chambre ou par les autorités de la ville par les gouvernements auxquels l'opinion de la Chambre de commerce a été transmise ; mais j'ose exprimer l'espoir que le travail commencé ne restera pas sans résultats pratiques pour le commerce et l'industrie de notre district.

Au point de vue de l'amélioration du commerce, je regrette d'avoir à constater que, bien que le volume des affaires en général n'accuse pas de diminution sur l'année précédente, il n'a guère été plus profitable.

Les prix des choses nécessaires à la vie ne se relèvent

pas ; les stocks de marchandises de toutes sortes sont encore considérables, proportionnellement a la demande ; l'industrie de la construction languit et le capital se maintient dans les limites d'une extrême prudence Aussi, un grand nombre de ceux d'entre les négociants ou industriels qui ont manqué de prévoyance ou qui se sont aventurés au delà des limites de leur ressources, ont-ils succombé aux effets de la dépression qui sévit depuis déjà trop longtemps.

Le tableau suivant des faillites en Canada, tiré des publications des agences Bradstreet et Dun donne une idée de la situation sous ce rapport. Ce tableau fournit les totaux pour l'an passé pour chacune des neuf années précédant 1896.

	SUIVANT L'AGENCE BRADSTREET			SUIVANT L'AGENCE DUN		
	Nombre de faillites	Actif réalisé	Passif	Nombre de faillites	Actif Nominal	Passif
Ontario	930	\$2,402,923	\$5,024,476	1,073	\$4,299,451	\$5,950,992
Quebec	870	2,802,495	8,158,426	718	6,272,100	8,623,467
N. Brunswick	81	277,800	597,311	68	166,653	392,368
Nlle Écosse	155	375,277	582,520	125	496,343	754,316
Ile Prince Ed.	23	58,528	125,737	19	71,468	112,932
Manitoba	29	160,430	323,599	52	574,853	528,593
Ter. Nord-O.	19	40,487	104,085			
Colombie An.	72	605,605	1,092,306	64	772,969	807,015
Terreneuve	24	26,722	66,116	22	77,707	122,053
Total 1896	2,203	\$6,751,252	\$16,274,576	2,140	\$12,734,543	\$17,291,736
1895	1,923	\$6,299,177	\$15,793,559	1,940	\$12,289,705	\$17,120,119
1894	1,873	11,947,253	23,985,283	1,862	14,424,365	18,490,029
1893	1,781	7,388,692	15,690,404	1,754	11,502,764	16,753,103
1892	1,682	4,884,095	11,603,210	1,688	9,420,983	13,766,191
1891	1,846	6,014,000	14,884,000	1,889		17,100,649
1890	1,626	6,746,000	12,482,000	1,847		18,289,935
1889	1,616	6,119,585	13,147,910	1,777		14,713,223
1888	1,730	7,178,744	15,498,242	1,677		14,081,169
1887	1,315	8,407,000	17,054,080	1,252		10,386,884

Au mois d'avril dernier, une conférence des chambres de commerce de la province eut lieu dans nos salles. Cette réunion avait un double objet : d'abord d'obtenir une unanimité d'opinion quant aux questions importantes qui devaient être discutées au congrès des chambres de commerce de l'Empire convoqué à Londres en juin ; en second lieu, de promouvoir le projet d'une fédération des chambres de commerce provinciales. Le premier point a été résolu ; quant au second, il fait encore l'objet des démarches du conseil de cette chambre ; et j'ai le ferme espoir qu'il aura une solution dans le cours de l'année prochaine.

Le conseil de votre chambre s'est beaucoup occupé d'une exposition internationale à Montréal. Je dois exprimer le regret que la mise à exécution de cet important projet menace d'être ajournée indéfiniment. Cependant, il reste encore une lueur d'espérance pour son accomplissement en 1898. Une correspondance assez volumineuse a été engagée sur cette matière et est tenue à la disposition des membres de la chambre.

Les efforts de votre conseil pour obtenir une procédure moins coûteuse que celle qui existe actuellement pour la liquidation des faillites sont encore sans résultats pratiques.

Lors de la dernière session du parlement provincial, un mémoire fut soumis par cette chambre ; mais, pour une raison ou une autre le parlement s'est ajourné sans pouvoir lui donner l'attention nécessaire.

La Chambre de commerce s'est prononcée en faveur d'un pont pour relier Montréal à la rive sud.

La Chambre de commerce a profité de l'occasion de la

visite à Montréal, de la commission du gouvernement fédéral, chargée de recueillir des renseignements sur le fonctionnement du tarif douanier. Votre président, muni des pouvoirs nécessaires, a soumis à cette commission les trois points suivants :

1.—La nécessité du rappel de l'impôt de 20 % sur l'emballage des vins importés ; une question déjà soumise au gouvernement du Canada.

2.—La nécessité de réformer la commission des douanes actuellement existante, de manière à donner plus de satisfaction au commerce du Canada dans l'interprétation des clauses du tarif douanier.

3.—La nécessité de frapper d'un droit d'importation, à l'entrée, le tabac étranger en feuilles, afin d'encourager la production du tabac indigène.

Un mémoire spécial sur la question ci-haut a été remis au ministre des finances du Canada et président de la commission du tarif : l'hon. M. Fielding.

L'une des questions que notre chambre de commerce a la plus à cœur, est le choix d'une délégation d'experts de commerce pour aller étudier les marchés européens. Toutes les études et tous les documents nécessaires à la délégation sont prêts et je prends la liberté de conseiller à mes collègues de ne pas abandonner cette question si grosse de conséquences favorables pour le commerce du Canada.

Le prolongement du chemin de fer de la rive sud depuis Sorel jusqu'à Lévis fait encore l'objet de démarches sérieuses de la part de cette chambre et tout fait prévoir une solution favorable à nos vues avant bien longtemps.

La création d'un musée commercial dans notre ville est encore à l'étude.

La création d'un musée agricole est encore l'objet de correspondances entre la municipalité de Montréal et le gouvernement provincial.

L'ouverture d'une avenue vis-à-vis l'édifice de l'association St. Jean Baptiste en cette ville, jusqu'à la rue St. Denis, est encore le sujet de démarches suivies auprès du conseil municipal de Montréal. Bien que cette matière traîne en longueur depuis un certain temps, j'ai l'espoir que la ville de Montréal lui donnera son attention durant l'année 1897.

La Chambre de commerce n'a pas perdu de vue le projet d'une loi de faillite générale applicable à toutes les provinces de la confédération canadienne et j'ose espérer que, lors de la prochaine session du parlement fédéral, un nouvel effort sera fait pour obtenir cette loi avec plus de chances de succès que par le passé.

Un sujet que je considère d'une extrême importance est celui de nos relations commerciales avec les Etats Unis, et je crois qu'il est du devoir de notre institution de lui donner la plus sérieuse attention. En vue des événements qui se préparent, je me permettrai de suggérer la nomination, dès le début de l'année, d'une commission d'études chargée de fournir au gouvernement un mémoire sérieux et en même temps propre à éclairer le public sur cette matière.

Je constate avec plaisir que le nombre des membres de la chambre de commerce se maintient à un chiffre respectable. Cependant, j'aurais aimé à rencontrer un plus

grand nombre de nos collègues aux assemblées générales et un peu plus de ponctualité dans le paiement des contributions.

Les commissions de la chambre, à divers titre, se sont acquittées de leurs fonctions avec zèle et dans les meilleurs intérêts du commerce.

En terminant ce rapport permettez-moi de vous remercier de vos bienveillantes attentions envers moi et de formuler le souhait que l'an 1897 apportera à notre institution un surcroît de prospérité.

JOSEPH CONTANT,
Président.

A
J
que
Com
1
C.
Lon
pili
sent
de v
aup
2°
ques
Cett
3°
l'atte
le p
inspe
4°
de c
adop
cana
"
navig
marc

RAPPORT DU SECRETAIRE.

A Monsieur le Président de la Chambre de Commerce.

J'ai l'honneur de vous soumettre la nomenclature des questions qui ont attiré l'attention de la Chambre de Commerce durant l'année 1896 :

1^o.—Le 10 Janvier, après explications données par Mr. C. N. Armstrong au sujet d'un pont projeté entre Longueuil et Montréal et au sujet de l'assiette des piliers de ce pont, la Chambre décide de prier son représentant à la Commission du Havre, Mr. L. E. Morin, Sr., de vouloir bien appuyer les plans de Mr. Armstrong auprès de la dite Commission.

2^o.—A la même date, Mr. L. E. Morin, fils soumet la question d'acquérir l'édifice de la Banque du Peuple. Cette matière est référée au Conseil de cette chambre.

3^o.—Le 17 Janvier, la chambre de commerce attire l'attention du gouvernement sur la nécessité de nommer le plus tôt possible, dans l'intérêt du commerce, un inspecteur de peaux vertes.

4^o.—En assemblée générale, le 14 Février, la chambre de commerce sur la proposition de M. L. E. Morin, fils adopte le rapport suivant concernant le projet d'un canal de Montréal à la Baie Georgienne ;

“ Attendu que Montréal se trouvant à la tête de la navigation océanique et à 450 milles plus près des marchés d'Angleterre que New-York, les navires pou-

vant trouver chargement à Montréal et recherchant ce port de préférence à tout autre."

"Attendu que les expéditions de grains venant de l'Ouest sont dirigées plutôt sur New-York que sur Montréal à raison des plus grandes facilités et du coût plus bas du transport."

"Attendu qu'il est d'absolue nécessité que Montréal augmente son commerce avec l'étranger et devienne le point de distribution de la plus grande partie des céréales de l'ouest et du nord-ouest, et qu'en augmentant son commerce, il en résultera une plus grande prospérité pour cette ville et partant de là pour tout le pays."

"Attendu que la ville de New-York comprenant l'importance de ce commerce, a obtenu de la législature de l'Etat de New-York de faire élargir le canal Erié et ce, au coût probable de \$10,000,000."

"Attendu que le moyen d'obtenir l'agrandissement du commerce de Montréal est de diminuer les distances entre les points de production et ceux de distribution et que le moyen de diminuer ces distances est la construction du canal de la Baie Georgienne et de l'Ottawa, lequel diminuera la distance entre Chicago et Duluth et le port de Montréal de 450 milles."

"Attendu qu'il est constaté qu'un raccourcissement de distance dans cette proportion, pourra effectuer une diminution dans le coût de transport d'au-delà de un centin par minot."

"Attendu qu'il est notoire que pour le transport des céréales, une diminution dans le coût de transport égale à $\frac{2}{3}$ d'un centin, en faveur d'une route à suivre pour ce transport est celle suggérée par le tracé de la Compagnie du Canal de la Baie Georgienne et Ottawa

IL EST RESOLU :—

“ Que cette chambre de commerce approuve unanimement le tracé de la Compagnie du Canal de la Baie Georgienne et Ottawa et demande, aux gouvernements fédéral et provincial de donner tout l'appui et l'aide possible à la construction de ce canal, afin que le projet soit réalisé.

Cependant cette Chambre, tout en appuyant le projet tel que soumis par le représentant de la Compagnie du Canal de la Baie Georgienne et Ottawa, croit devoir recommander que dans le cours de l'exploitation du canal ci-dessus mentionné, les tarifs de la compagnie soient soumis au même contrôle gouvernemental que ceux des compagnies de chemins de fer, sans que toutefois, ce contrôle soit de nature à nuire à l'exploitation avantageuse pour le commerce de transportation et pour le canal.

Toutefois, cette Chambre reconnaît qu'il serait beaucoup plus désirable que cette importante entreprise soit entièrement sous le contrôle absolu du gouvernement de la Puissance, afin d'empêcher tout monopole, soit dans les tarifs de péage ou de transport.”

5°.—Le 21 Février, la chambre de commerce demande au gouvernement fédéral de modifier la loi d'inspection générale de manière à permettre à la Chambre de Commerce d'octroyer des certificats de compétence en matière d'inspection aux mêmes titres que les chambres de commerce mentionnées dans cette loi.

A la même date, le comité des chemins de fer, téléphones et télégraphes, est chargé d'étudier la nécessité de déterminer par un règlement spécial, les forces électriques distribuées dans les divers réseaux qui sillonnent la ville.

A la même date aussi, Mr. Jos. Fortier soumet qu'il est à propos d'adopter pour le Canada la forme des cartes postales en usage en Angleterre, et la chambre de commerce adopte une résolution pour référer cette question au comité de législation pour faire rapport.

6°.—Le même jour, la chambre de commerce nomme un comité pour rencontrer les membres de l'Association des Marchands de détail en Nouveautés, en vue d'une alliance de cette société avec la chambre de commerce.

7°.—Le 28 février, la chambre de commerce, sur le rapport d'un comité spécial, décide : 1°. d'accepter l'invitation d'assister au congrès des chambres de commerce à Londres ; 2°. d'inviter les autres chambres de commerce de cette province à se faire représenter à ce congrès ; 3°. de présenter à nouveau les questions déjà soumises au congrès de 1892.

8°.—Le 6 mars, Mr. le Président, Joseph Contant, informe la Chambre qu'il a pris part à l'assemblée des citoyens, à l'Hotel-de-Ville, quelques jours auparavant, et qu'alors il a partagé l'opinion générale qu'une exposition internationale à Montréal était chose impossible pour l'année 1896, mais réalisable en l'année 1897. L'attitude du Président sur cette matière est approuvée par la Chambre.

9°. A la même date, la résolution suivante fut adoptée à l'unanimité sur la proposition de M. Bickerdike :—

“Considérant que le gouvernement impérial vient de prohiber l'importation des bêtes à cornes provenant du Canada, à moins que ces animaux ne soient abattus à leur arrivée dans un port de la Grande Bretagne ; et considérant que dans ces conditions, l'exportation de ces bêtes à cornes devient impraticable et ce au détriment de l'agriculture canadienne.”

RESOLU :—Que cette Chambre prie l'Honorable Ministre du Commerce de vouloir bien faire des représentations au gouvernement impérial pour que cette prohibition du bétail canadien ne soit pas maintenue.

10°.—A la même date, la chambre de commerce, dans le but d'assurer l'unanimité d'action au sujet des ques-

tions à être soumises au congrès de Londres, décide d'inviter les chambres de commerce de la province à une convention qui aura lieu à Montréal, le 13 avril.

11^o—La chambre de commerce décide d'appuyer un mouvement en faveur de l'exposition internationale projetée et de profiter de la prochaine session du Parlement Fédéral pour obtenir le concours du gouvernement en faveur de l'entreprise.

12^o—Le 20 mars, la chambre décide de rappeler à l'attention du gouvernement fédéral sa requête du 6 Novembre 1895, demandant le retrait de l'impôt de 20% sur l'emballage des vins importés et de le prier en même temps de vouloir bien donner une réponse définitive.

13^o—A la même date, le comité de Législation fut chargé d'étudier les formules des polices d'assurances contre le feu en usage dans la province d'Ontario, en vue de l'adoption des mêmes formules pour la province de Québec.

14^o—Le 27 mars, sur l'initiative du Président, le conseil charge le comité de Législation d'étudier la question des inconvénients qui résultent du manque d'uniformité dans le tarif des colis postaux.

15^o—A la même date, un comité composé de Messrs. Haynes, Perrault, Parizeau, Bickerdike et Brault fut nommé pour étudier l'opportunité d'adopter le système métrique pour le Canada : avec pouvoir d'ajouter à son nombre.

16^o—A la même date, la chambre de commerce adopte une résolution à l'effet de recommander au conseil de ville de désigner à l'avenir sous le nom de "Boulevards"

les rues Sherbrooke, Ste-Catherine, Notre-Dame, Bleury, St-Laurent et St-Denis.

17^o—L'Honorable Ministre du Commerce informe la chambre par lettre, le 10 Avril, qu'il avait été autorisé à envoyer en France deux délégués dans les intérêts des relations commerciales du Canada avec ce pays et qu'il saisirait la première occasion d'une entrevue avec cette institution pour faire le choix des délégués.

18^o—A la même date, la Chambre délègue tout le personnel de son conseil pour la représenter au congrès des chambres de commerce de l'empire convoqué à Londres pour le 15 juin.

19^o—Le comité chargé de l'étude de l'adoption du système métrique pour les poids et mesures en Canada, dépose son rapport comme suit :—

Votre Comité a l'honneur de faire rapport :—

1o—Que le Congrès des Etats-Unis considère en ce moment un projet de loi rendant obligatoire le système métrique dans tous les départements de l'Etat dès 1897 et obligatoire pour tout le territoire en 1901.

2o—Qu'à l'unanimité de toutes les chambres de commerce de l'empire britannique, représentées au dernier congrès de Londres, il a été résolu que l'adoption du système métrique était désirable dans la Grande Bretagne et ses colonies.

3o—Que le développement du commerce du Canada avec les nations étrangères européennes, qui toutes ont adopté le système métrique, à l'exception de l'Angleterre, la Russie et le Danemark, exige l'enseignement du système métrique dans nos écoles pour préparer la nouvelle génération à son adoption par le gouvernement.

4o—Que l'Honorable Surintendant de l'Instruction Publique soit prié de vouloir bien créer cet enseignement et que le gouvernement

fédéral soit également prié de vouloir bien soumettre la question au parlement fédéral.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé) J. X. PERRAULT,
D. PARIZEAU,
F. X. MOISAN,
L. J. A. SURVEYER,
JOS. HAYNES, I. C.,

Montréal, 10 Avril 1896.

20^o.—A la même date, Mr. H. Laporte attire l'attention de la Chambre sur le fait que les licences des détaillants de liqueurs devraient être considérées comme un actif réel dans le cas de faillite de ces détaillants, et que leurs créanciers devraient avoir le bénéfice de cet actif pour le terme non expiré des dites licences. La Chambre nomme un comité composé de Messrs. Laporte, L. I. Boivin, L. E. Morin, père, L. E. Geoffrion, J. O. Joseph, C.R., D. Masson pour étudier cette matière et faire rapport.

21^o.—A la même date, à la demande du capitaine Goulet, la chambre ordonne au secrétaire de transmettre au ministre de la marine et des pêcheries une pétition de divers propriétaires de bateaux à vapeur demandant des communications plus complètes entre les bureaux de ces propriétaires et celui de l'inspecteur des chaudières à vapeur.

22.—A la même date, après explications fournies par M. R. Bickerdike, la chambre de commerce décide d'envoyer une délégation à Ottawa au sujet de l'exposition internationale projetée

23.—Le 24 avril, la chambre de commerce accepte

l'invitation d'assister à la clôture des cours annuels de dessin de la Société des Arts du Canada.

24.— A la même date, le président fait rapport d'une entrevue avec le premier ministre du Canada, à Ottawa, au sujet de l'exposition internationale et des paroles encourageantes du gouvernement à la délégation de Montréal.

25.— A la même date aussi, le comité d'organisation de la Conférence des chambres de commerce de la Province de Québec dépose son rapport des démarches qu'il a faites pour assurer le succès de cette conférence. Ce rapport est adopté avec remerciements à MM. J. X. Perrault et L. E. Morin, Sr., ainsi que le procès-verbal des délibérations qui se lit comme suit :—

PROCES-VERBAL

DES DÉLIBÉRATIONS DES MEMBRES DE LA CONFÉRENCE DES CHAMBRES DE COMMERCE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Tenue lundi, le treizième jour d'avril 1896 et convoquée en vertu d'une résolution de la Chambre de Commerce du district de Montréal, adoptée le 6 mars précédent.

Les chambres de commerce suivantes sont représentées par leurs délégués à l'ouverture des délibérations, à dix heures de l'avant-midi.

Le Bureau de commerce de Montréal (Board of Trade) par Messrs. Henry Miles et Chas. Chaput.

Le Bureau de commerce de Québec, par Messrs. E. H. Dupré, vice-président et N. Levasseur, secrétaire. Ces messieurs représentaient aussi les chambres de commerce de Lévis et de Fraserville.

La Halle aux Blés de Montréal par M. Alexander McFee.

La Chambre de commerce des Trois-Rivières par Messrs. N. E. Lajoie, Président, Georges Balcer et R. W. Williams.

La Chambre de commerce de St. Hyacinthe, par Messrs. E. H. Richer et E. T. Duclos.

La Chambre de commerce de Sorel, par Messrs. L. T. Trempe, et W. L. N. Desy, secrétaire.

La Chambre de commerce de Joliette, par M. P. E. McConville, président.

La Chambre de commerce de Sherbrooke, par M. L. E. Morin, Sr., sur délégation spéciale.

La Chambre de commerce de Valleyfield, par M. T. Préfontaine.

La Chambre de commerce de St. Jean d'Iberville, par Messrs. Jos. Lavoie et D. Godin.

La Chambre de commerce de Percé, Gaspé, par Messrs J. W. Windsor et P. Gannon.

Tous dûment autorisés.

La Chambre de commerce du district de Montréal, par M. Jos. Contant, président et les membres du conseil de la dite Chambre.

M. le Président, Jos. Contant souhaite la bienvenue aux délégués présents et exprima l'espoir que les travaux de cette conférence seraient profitables au bien général du commerce. Il offrit l'hospitalité des salles de la chambre de commerce aux délégués, puis il les invita à constituer le bureau.

Proposé par M. E. H. Dupré, secondé par M. Henry Miles et Chas. Chaput: que M. Jos. Contant soit élu président de la Conférence. Adopté.

Proposé par M. J. X. Perrault, appuyé par M. N. E. Lajoie: que Messrs. E. H. Dupré et Henry Miles soient élus vice-présidents de cette conférence. Adopté.

Proposé par M. N. Levasseur, secondé par M. W. L. N. Désy: que M. S. Coté soit élu secrétaire de cette conférence. Adopté.

Sur l'invitation du président, les délégués se constituèrent en comité général pour former le bureau de direction de la conférence et le président quitta le fauteuil qui fut occupé par M. Henry Miles. Le comité général ayant délibéré, le président de la conférence reprit le fauteuil et il fut proposé par M. J. O. Joseph, C. R., appuyé par M. N. E. Lajoie: que le bureau de direction de la conférence soit composé comme suit:

Pour Québec: M. N. Levasseur. Pour Lévis et Fraserville: M. N. Levasseur. Pour la chambre de commerce du district de Montréal: M. J. X. Perrault. Pour le Board of Trade de Montréal: M. Chs. Chaput. Pour Sorel: M. L. T. Trempe. Pour Sherbrooke: M. L. E. Morin, Sr. Pour Trois-Rivières: M. Georges Balcer. Pour St. Jean: M. Jos. Lovoie. Pour St. Hyacinthe: M. E. H. Richer. Pour Joliette: M. P. E. McConville. Pour Valleyfield: M. Thomas Préfontaine. Pour la Halle aux blés de Montréal: M. Alex. McFee. Adopté.

Le président appelle l'ordre du jour: et il est proposé par M. J. X. Perrault, appuyé par M. T. Duclou: "Qu'il soit résolu que pour donner plus d'extension aux échanges et à la consommation des principaux produits indigènes dans toutes les parties de l'empire britannique, un droit différentiel devrait être adopté par le gouvernement impérial et les gouvernements coloniaux en faveur de l'article indigène en opposition à la marchandise étrangère importée." Cette proposition, après délibération, durant laquelle Messrs. Henry Miles, Chs. Chaput, E. H. Dupré, L. E. Morin, Sr., Alex. McFee, N. Levasseur, L. T. Trempe, D. Parizeau et H. A. A. Brault exprimèrent leurs vues, fut adoptée à l'unanimité.

Sur le deuxième item de l'ordre du jour, à savoir: l'Etablissement d'un tribunal d'arbitrage, il fut résolu du consentement unanime de l'assemblée de laisser cette matière à la discrétion des délégués au Congrès de Londres. L'assemblée se prononça aussi unanimement en faveur de l'uniformité des connaissements entre les différents pays, avec prière aux délégués à Londres de faire valoir cette opinion. Et advenant midi la réunion fut ajournée à deux heures de relevée.

A deux heures de l'après-midi, le président reprit le fauteuil et l'assemblée, après délibération, sur la proposition de M. D. Parizeau, appuyé par M. T. Préfontaine se prononça en faveur de l'abolition des droits d'éclairage sur les côtes d'Angleterre.

La motion suivante proposée par M. L. E. Morin, Sr., secondé par M. D. Parizeau fut ensuite discutée :

Qu'instruction soit donnée aux délégués des chambres de commerce au prochain congrès de Londres de s'opposer à une proposition tendant à l'obtention d'un tarif préférentiel ou d'une union commerciale, ce qui serait préjudiciable aux intérêts du Canada et à ses droits acquis. Après délibération, la proposition fut adoptée. Les délégués du bureau de commerce de Montréal s'abstenant de voter sur le motif d'instructions insuffisantes sur cette matière de la part de leur institution.

A l'item de l'instruction commerciale, la réunion se prononça en faveur d'une amélioration basée sur l'octroi de diplômes au professorat.

L'assemblée se prononça aussi unanimement en faveur de l'adoption générale du système décimal des poids et mesures.

La résolution suivante fut proposée par M. Alexander McFee, secondé par M. Jos. Lavoie, à savoir : "Que cette conférence est d'opinion que l'on devrait favoriser la construction de chemins de fer à voie étroite et que le gouvernement britannique devrait aider à la construction de ces chemins au Canada comme il le fait pour ses colonies d'Afrique."

Messrs. J. Haynes, J. X. Perrault et N. Levasseur se prononcèrent contre la proposition. M. McFee consent à modifier sa motion et il est résolu : "Que cette conférence se prononce en faveur de la construction de chemins de fer à voie étroite comme moyen d'alimentation des grandes voies et offrant plus de facilités pour le transport des produits agricoles."

A l'item de la Navigation océanique à grande vitesse, M. E. H. Dupré proposa, appuyé par M. Jos. Lavoie : "Que vu les progrès considérables du commerce du Canada en général et de la province de Québec en particulier, et en vue d'un service de steamers rapides avec l'Angleterre, que les gouvernements anglais et canadiens comptent établir, cette conférence exprime l'opinion que les navires devront avoir une vitesse d'au moins vingt nœuds et un tonnage d'au moins dix milles tonnes." Après délibération, la résolution est adoptée sauf la mention du tonnage des dix milles tonnes.

A l'item de la réduction des tarifs postaux, M. L. E. Morin, Sr. propose, appuyé par M. A. Gagnon :

"Que les délégués des chambres de commerce de la province de Québec appuient toute mesure qui sera discutée au congrès des chambres de commerce à Londres tendant à faire accepter le penny postage ou une réduction du port des lettres dans l'Empire britannique à un penny."

Après délibération, cette proposition fut adoptée unanimement.

Les items suivants du programme furent laissés à la discrétion des délégués à Londres pour donner leur vote dans les meilleurs intérêts du commerce du Canada.

10.—Relations plus intimes entre les gouvernements et les chambres de commerce pour la création de bureaux consultatifs dans la Grande Bretagne et les colonies. 20.—L'envoi régulier des documents officiels aux chambres de commerce et échange de rapports entre elles. 30.—Représentation de la Grande Bretagne dans les colonies et des colonies dans la Grande Bretagne par le moyen d'agents spéciaux. 40.—Création d'un Conseil impérial pour l'examen des questions qui sont d'un intérêt général pour l'Empire. 50.—Relations de commerce intercoloniales. 60.—Tribunal d'arbitrage pour le règlement des difficultés intercoloniales. 70.—La construction de télégraphes transatlantiques et transpacifiques.

Le programme des matières étant épuisé, le président invita les membres de la conférence à ajourner leurs délibérations à sept heures et demie du soir, à l'hôtel Victoria où un dîner était préparé ; et advenant cinq heures, la conférence ajourna.

Et advenant sept heures et demie du soir, le président prit le fauteuil dans la salle à dîner de l'hôtel Victoria, les membres de la conférence étant présents. M. L. E. Morin, Sr. émit l'idée de l'utilité, dans les intérêts du commerce, d'une fédération des chambres de commerce de la province de Québec qui serait un moyen de grouper toutes les forces vives de notre province pour promouvoir plus activement les intérêts matériels de la province de Québec. Et il fut unanimement résolu : "Que cette conférence est d'opinion qu'une fédération des chambres de commerce de la province de Québec serait de nature à favoriser le commerce, l'industrie et l'agriculture du Canada et que les délégués présents à cette conférence soient priés de bien vouloir faire valoir ce projet auprès de leur chambres de commerce respectives."

M. H. Laporte proposa, et il fut unanimement résolu que cette conférence est d'opinion qu'une exposition internationale devrait avoir lieu à Montréal, en 1897 et que les autorités municipales et gouvernementales du pays soient priés de donner leur concours matériel à cette entreprise."

M. le président remercia les délégués de l'attention qu'ils avaient bien voulu donner aux travaux de la conférence et la réunion prit fin.

Le Président :

JOS. CONTANT.

S. COTÉ,

N. LEVASSEUR,

Secrétaires.

26.—Le 24 Avril La chambre de commerce demande au gouvernement fédéral de lui fournir des informations utiles au sujet de la formation d'un musée commercial à Montréal ; une matière qui était devant le Ministre du commerce depuis plusieurs mois.

27.—A la même date, la chambre de commerce nomme un comité pour étudier les causes des inondations du St. Laurent, avec instruction de faire rapport.

28.—A la même date, M. L. E. Morin, Jr., attire l'attention de la chambre sur le fait que le défaut d'uniformité dans l'inspection des grains entre l'Ouest du Canada et des ports de l'Est, entraîne souvent des inconvénients sérieux et de grandes pertes aux intéres-

sés, et il est décidé de demander au gouvernement une copie des règlements concernant cette inspection.

30.— Le 1^{er} Mai, Mr. G. Boivin fait rapport d'une visite qu'il a faite, en compagnie de ses collègues, MM. L. E. Morin, Sr., et Jos. Haynes, à la "Société des Arts du Canada," à l'occasion de la clôture des cours de dessin de cette association et constate qu'elle rend de grands services à la jeunesse canadienne en développant chez elle le goût des beaux arts; que 400 élèves ont suivi ses cours depuis sa fondation qui date de trois ans et que l'assistance moyenne par jour a été de quatre-vingt cinq élèves, durant la dernière saison.

31.— Le comité chargé d'étudier les causes des inondations du St. Laurent, dépose son rapport qui est référé à l'assemblée générale du 8 Mai. Ce rapport se lit comme suit :—

RAPPORT DU COMITÉ DES INONDATIONS

"Votre comité chargé d'étudier les causes des inondations périodiques du St. Laurent et de ses tributaires et les mesures à adopter pour les prévenir, a l'honneur de faire rapport :

"Depuis bien des années, les désastres causés par les inondations ont été le sujet de plusieurs commissions d'études qui ont suggéré les mesures à prendre mais sans être suivies d'exécution. Les inondations récentes ont éveillé l'attention publique à ce sujet et le temps semble arrivé de prendre les mesures nécessaires pour les prévenir dans la mesure du possible.

Les causes des inondations se trouvent dans la fonte rapide des neiges accumulées pendant l'hiver et dans les obstructions à l'écoulement de la crue des eaux présentées par les glaces de la débâcle. Cette obstruction est d'autant plus sérieuse que le St. Laurent prend dans sa course une direction nord-est : en sorte que son embouchure, placée dans une région plus froide que sa source, offre une barrière impénétrable aux glaces venant du sud-ouest, déjà mises en mouvement par une température plus élevée. Il s'en suit naturellement une accumulation formidables s'élevant, cette année, à une profondeur de 40 pieds, dans l'impasse du Cap Rouge près de Québec, où le fleuve se rétrécit considérablement. En sorte que les eaux refoulées se déversent dans toute la vallée supérieure du St. Laurent, inondant à une profondeur considérable toutes les régions basses des deux rives.

Lorsqu'on réfléchit qu'aux basses eaux de l'été, la marée montante de Québec se faisant sentir à une profondeur de deux pieds à Trois-Rivières, pour se répandre ensuite dans le lac St. Pierre, on peut se faire une idée de l'influence que peut avoir un barrage de 40 pieds d'épaisseur au Cap Rouge pendant la débâcle du printemps.

C'est là incontestablement la clef de la situation et la cause première des inondations terribles dont nous souffrons. Quant aux tributaires, du moment que les eaux refoulées du fleuve les envahit, on comprend qu'ils ne puissent décharger le trop plein de leur crue dans les endroits bas.

Il faudrait donc prendre les mesures nécessaires pour retenir les glaces dans le haut des rivières jusqu'à ce que le St. Laurent soit assez libre pour les recevoir.

Déjà les commissions d'inondations ont proposé la construction de quaiages à l'embouchure du Lac St. Louis pour retarder la débâcle du Lac St. Louis et du Lac St. François jusqu'au moment où le fleuve serait libre entre Montréal et Québec. Cette mesure peu coûteuse devrait être adoptée. Le même procédé pourrait être suivi dans les hautes régions des tributaires du St. Laurent, sur la rive sud principalement.

D'un autre côté, tous les obstacles à la marche de la glace mise en mouvement, devraient être enlevés principalement en arrivant à l'embouchure des rivières. Les piliers des ponts, par exemple, devraient être armés de brise-glaces aigus pour séparer les glaces à droite et à gauche et prévenir les accumulations contre lesquelles les piliers, à face plane, ne sauraient résister.

La commission d'inondation de Montréal a recommandé de maintenir un canal ouvert de Montréal à Québec au moyen de deux bateaux brise-glaces marchant parallèlement, dès les premiers froids, le courant devant entraîner ces glaces vers le golfe. Nul doute que cette saignée, pratiquée pendant tout l'hiver, maintiendrait le fleuve au niveau des hautes eaux d'été et qu'au moment de la débâcle, lorsque la glace du printemps se désagrège, ces bateaux brise-glaces pourraient facilement élargir le canal d'hiver, de manière à décharger le fleuve de ses glaces accumulées, de très bonne heure, en avril, alors que la crue des eaux n'est pas encore arrivée à toute sa puissance. Le gouvernement devrait adopter cette recommandation qui mérite bien une tentative, en raison des résultats considérables qu'elle pourrait avoir.

Quand il a été question de continuer pendant tout l'hiver, dans les rues de Montréal, le service des voitures d'été, combien de personnes croyaient la chose impossible: l'accumulation des neiges serait un obstacle absolument insurmontable! Cependant aujourd'hui, l'expérience a prouvé que c'était la chose la plus simple du monde.

Il n'est pas plus difficile d'entretenir un canal d'écoulement sur le St. Laurent avec des bateaux brise-glaces que de faire circuler les chars dans les rues de Montréal sans interruption tout l'hiver. Il s'agit simplement d'en faire l'essai et l'expérience dira que c'est le moyen le plus efficace de prévenir les désastres des inondations du St. Laurent.

Votre comité a donc l'honneur de recommander :

1o.—Que le gouvernement construise à l'embouchure des lacs St. Louis, des quais destinés à retenir les glaces jusqu'à ce que la débâcle soit faite entre Québec et Montréal.

2o.—Que les bateaux passeurs de Québec soient chargés d'empêcher la prise de la glace au Cap Rouge et devant cette ville, prise qui est au détriment de toutes les paroisses du haut du fleuve exposées à l'inondation.

30.—Que des bateaux brise-glaces soient chargés d'entretenir un canal d'écoulement entre Montréal et Québec pendant tout l'hiver.

40.—Que dans le haut des tributaires du St. Laurent, des mesures soient prises pour retarder la débâcle jusqu'à ce que le St. Laurent soit prêt à la recevoir et que, près de leur embouchure, tous les obstacles à la marche rapide de la glace soient enlevés de manière à empêcher leur accumulation et les barrages.

50.—Que copie de ce rapport soit adressée aux gouvernements de Québec et d'Ottawa, avec prière de vouloir bien prendre les mesures nécessaires pour combattre les inondations.

60.—Que copie de ce rapport soit également adressée à toutes les municipalités intéressées avec prière de vouloir bien adopter des résolutions pour que les gouvernements de Québec et d'Ottawa prennent sans retard les mesures recommandées dans ce rapport, et transmettent à cette chambre copie de ces résolutions.

(Signé) J. X. PERRAULT.
 " JOS. HAYNES.
 " D. PARIZEAU.

32.—A la même date, le 1er Mai, le conseil de la chambre de commerce adopte une résolution à savoir :
 " Que, dans l'intérêt du commerce de Montréal, il est
 " urgent que la tête de ligne du service rapide transatlan-
 " tique projeté soit fixée dans notre ville, et que le gou-
 " vernement d'Ottawa soit prié de faire droit à cette
 " demande."

33.—Le 8 Mai, la chambre de commerce adopte une résolution concourant dans la demande faite par la chambre de commerce de Winnipeg pour obtenir du gouvernement la réduction à deux centins du taux du transport des lettres pour le Canada, Terre-Neuve et les Etats-Unis.

34.—A la même date, la chambre de commerce est saisie d'une demande de la chambre de commerce de Gaspé au sujet de la construction d'un port de refuge à Mont-Louis, dans le comté de Gaspé. Cette matière est référée au comité de navigation pour en faire rapport.

35.—A la même date, Mr. L. I. Boivin est nommé rapporteur du comité chargé d'étudier la loi provinciale des Licences pour la vente des boissons spiritueuses et aussi la question de compter dans l'actif des faillites les licences pour la vente de ces boissons.

36.—Mr. H. Laporte informe la Chambre comme membre du comité des citoyens pour l'exposition internationale projetée, que le gouvernement fédéral fera bientôt connaître ses intentions à ce sujet.

37.—A la même date, les chambres de commerce de Trois Rivières, Sorel, Rivière du Loup et Joliette, signifient à la chambre de commerce de Montréal qu'elles ont choisi Mr. J. X. Perrault pour leur délégué au Congrès des Chambres de Commerce de l'Empire, à Londres.

38.—A la même date, sur la proposition de Mr. Jos. Haynes, la chambre de commerce nomme un comité chargé d'étudier les moyens de développer nos ressources d'eau minérales et de faire rapport.

39.—Le 22 Mai, La Chambre de Commerce de Valleyfield délègue Mr. J. X. Perrault pour la représenter au congrès des chambres de commerce à Londres.

40.—A la même date, la pose d'un téléphone de la Compagnie des Marchands, dans salle des délibérations, est autorisée.

41.—A la même date, Mr. F. X. Moisan fait observer à la chambre que le privilège accordé par la ville à la Compagnie de téléphone Bell de placer ses fils électriques sous terre, devait être également accordé aux autres compagnies de Téléphone. La question soumise par Mr. Moisan est référée au comité des télégraphes et téléphones.

42.—Le 29 Mai, une demande du Board of Trade d'Ottawa priant la chambre de commerce de Montréal de donner sa coopération à la fondation d'un Board of Trade général pour le Canada, est prise en considération; et le Secrétaire reçoit instruction de répondre que cette chambre de commerce est favorable à cette proposition et qu'elle croit que le mois de septembre est l'époque la plus favorable pour une réunion des promoteurs de ce projet.

43.—A la même date, le secrétaire reçoit instruction de demander au comité des chemins de la Corporation de Montréal la faveur d'une entrevue au sujet du Boulevard National projeté, avec un comité de cette chambre composé du Président, des deux vice-Présidents, de Messrs. L. E. Morin, Sr., L. J. A. Surveyer, F. X. Moisan, J. X. Perrault, D. Parizeau et Jos. Haynes.

44.—Le 5 Juin, M. L. I. Boivin rapporteur du comité d'études sur les Licences, dépose un rapport préliminaire au nom du comité, concluant à demander au Parlement de Québec de frapper de nullité tout transport de licence fait dans les trois mois précédant la faillite du porteur de telle licence. Ce rapport est référé de nouveau au même comité pour être complété.

45.—A la même date, la chambre de commerce nomme un comité pour appuyer auprès du gouvernement fédéral la nécessité de la construction d'un bassin de radoub à Hochelaga, afin de faire face aux besoins sans cesse croissants du commerce et de la navigation.

46.—Le 17 Juillet, en assemblée spéciale, le conseil de la chambre de commerce nomme un comité composé de Messrs. Jos. Contant, Alph. Racine, Guil, Boivin

Jos.
zeau,
mene
cette
fer pr

47.
naire

48.

lettre
de co
merce
ticipé

49.
chamb
comm
qui se

TROIS

Rappo
Rivières

Messie
" Con
vous rep
l'Empire
présiden
taire d'
député e
par une
nisation
de l'Em
étaient
l'Empire
représen

La pre
mense s
près de l
construit
tion du c

Jos. Haynes, F. X. Moisan, L. E. Morin, sr., D. Parizeau, avec ce dernier comme rapporteur, dans le but de mener à bonne fin les démarches déjà entreprises par cette chambre au sujet de la construction du chemin de fer projeté de la Rive sud et de faire rapport.

47.—Du 5 Juin au 4 Septembre, il y eut vacance ordinaire de la chambre.

48.—Le 4 Septembre reprise des travaux:—Lue une lettre de Mr. Kenric B. Murray, secrétaire de la chambre de commerce de Londres, invitant la chambre de commerce de Montréal à se constituer en comité pour participer à l'exposition internationale de Bruxelles, en 1897.

49.—A la même date, Mr. J. X. Perrault, délégué de la chambre de commerce aux Congrès des chambres de commerce de l'Empire, à Londres, dépose son rapport qui se lit comme suit :—

TROISIÈME CONGRÈS DES CHAMBRES DE COMMERCE DE L'EMPIRE

Juin, 1896.

Rapport du délégué des chambres de commerce de Montréal, Trois-Rivières, Sorel, Valleyfield, Rivière-du-Loup et Joliette.

Messieurs les membres de la chambre du commerce de Montréal.
 “ Conformément à vos instructions, je me suis rendu à Londres pour vous représenter au troisième congrès des chambres de commerce de l'Empire dont les séances ont eu lieu les 9, 10, 11 et 12 Juin dernier sous la présidence d'honneur du Très Honorable Joseph Chamberlain, secrétaire d'Etat des colonies et la présidence de Sir Albert Kaye Rollit, député et Président de la chambre de commerce de Londres, assisté par une longue liste de vice-présidents d'honneur et d'un comité d'organisation composé des hommes les plus distingués et les plus marquants de l'Empire Britannique. Cent-quatre-vingt chambres de commerce étaient représentées par des délégués venus de toutes les parties de l'Empire. Le Canada, l'Australie et la Côte d'Afrique étant fortement représentés.

Relations de Commerce avec l'Empire

La première séance s'ouvrit le mardi, 9 Juin, à 10 heures, dans l'immense salle des réunions de la chambre Syndicale des Epiciers, située près de la Banque d'Angleterre, rue Prince. Cet hôtel superbement construit, avait été mis gracieusement avec son personnel, à la disposition du congrès. L'Honorable Président d'honneur souhaita d'abord

la bienvenue à cette réunion nombreuse et distinguée et procéda ensuite dans un discours qui a produit une grande sensation, à donner son opinion sur les moyens à adopter pour amener des relations de commerce plus intimes entre la Grande Bretagne et ses colonies. " Votre présence à Londres Messieurs, dit le Secrétaire d'Etat, est la preuve évidente que les distances qui nous séparent ne sont plus un obstacle, " que nous sommes en contact constant par voie océanique et télégraphique et que les conditions sont aujourd'hui des plus favorables pour " la création d'une véritable fédération impériale ; ce rêve superbe qui, " depuis longtemps, hante l'imagination de tous les vrais patriotes et " qui tend à entrer dans la politique d'actualité ; une fédération qui, " tout en laissant à tous les états fédérés et libres, leur entière autonomie, unirait cependant l'empire d'une manière indissoluble pour la " défense de nos intérêts communs. Les propositions qui vous sont " soumises sont de la plus haute importance et méritent à tous égards " l'attention du gouvernement, mais celle de l'Union commerciale de " l'Empire prime toutes les autres qui en découleraient nécessairement. " Avec l'Union commerciale, nous aurions nécessairement un Conseil " impérial chargé de régler les questions de communication facile, les " lois du commerce et la défense impériale. L'Union commerciale ne " serait que le premier pas, mais un pas décisif, vers la réalisation du " projet le plus grandiose qui soit jamais entré dans l'imagination des " hommes d'état de la Grande Bretagne.

" Il y a trois moyens d'action qui ont été proposés jusqu'ici. Le Club " Cobden propose le Libre échange pur et simple pour les colonies. Sur " cette base, il faudrait attendre aux calendes grecques pour l'adoption " de l'Union commerciale par les colonies. Le libre-échange que nous " pratiquons depuis un demi siècle, n'a été adopté ni par nos colonies, " ni par les nations étrangères, bien qu'il ait fait la prospérité de la " Grande Bretagne.

" La seconde proposition est celle qui a été faite au dernier congrès en " faveur d'un tarif préférentiel dans les limites de l'Empire. Cette proposition très fortement appuyée par les délégués des colonies, ne saurait " être acceptée par la Grande Bretagne, d'abord parcequ'elle changerait " toutes les conditions de nos relations de commerce avec les pays " étrangers, et ensuite, parcequ'elle exigerait des droits d'entrée sur les " produits destinés à l'alimentation des classes ouvrières. Nous sommes donc en présence d'un conflit sans issue entre la Grande Bretagne " et ses colonies.

" Il faut donc recourir à une troisième proposition qui nous est soumise par la chambre de commerce de Toronto. C'est la création " d'une union douanière qui pratiquement, établirait le libre-échange " dans tout l'Empire, mais qui permettrait à chaque gouvernement " d'imposer à volonté des droits d'entrée sur les marchandises étrangères, avec cette condition cependant, que la Grande Bretagne imposerait certains droits sur les importations étrangères qui viennent " en concurrence avec les principaux produits des colonies : les céréales, " le bétail, les laines et le sucre et quelques autres articles. C'est le " mode adopté par l'empire d'Allemagne et les Etats-Unis. Ce serait " le progrès le plus considérable fait par Le libre-échange, puisque 300 " millions d'habitants en profiteraient. D'un autre côté, les colonies " auraient ainsi un marché sans limites. Si une proposition comme " celle-là venait des colonies et fortement appuyée, elle ne subirait pas un " refus de la part de la Grande Bretagne. Si les colonies désirent des " relations plus intimes, qu'elles en prennent l'initiative sur cette base. " Nous savons combien elles sont jalouses de leur autonomie et nous ne

“ désirons en aucune manière intervenir dans leur administration. Si je vous parle ainsi, c'est parce que je désire vivement que vos délibérations aient un résultat pratique au moment où l'Empire passe par une période critique de son histoire,”

Le Président, après avoir remercié l'Hon. Secrétaire d'Etat pour sa présence au congrès, invite M. Osler, le président de la chambre de commerce de Toronto à proposer la résolution qui suit :

“ Considérant qu'en vue des événements récents, de l'attitude des autres nations vis-à-vis de la Grande Bretagne et du fait qu'il existe dans l'Empire des ressources en terres fertiles en matière première et en population suffisantes pour tous les besoins.”

“ Considérant qu'à l'instar des autres nations, dont la législation commerciale protège les intérêts locaux, toutes les dispositions législatives de la Grande Bretagne devraient tendre à créer dans l'Empire une union d'intérêts d'un caractère fédéral, et que la tendance de tout gouvernement anglais devrait être de garder dans l'Empire les sujets dont le travail enrichirait autrement les nations étrangères ; et

“ Considérant que le Canada a déjà donné une base pour des relations plus intimes entre la mère-patrie et ses colonies par la construction du Pacifique à travers l'Amérique Britannique, par la création d'une ligne de vapeurs reliant Vancouver à Hong-Kong, la Nouvelle Zélande et l'Australie, ainsi que par l'offre d'une subvention considérable pour un service de bateaux rapides sur l'Atlantique, et par le précédent d'une confédération tendant à l'unité britannique ; et

“ Considérant que des relations de commerce plus intimes entre la mère-patrie et ses colonies seront facilitées par de nouvelles subventions aux vapeurs rapides et la construction de communications télégraphiques et postales avec les différentes parties de l'Empire, en faisant ainsi de ces routes les voies de communication les plus sûres et les plus rapides pour le commerce, les approvisionnements et le transport des munitions et du matériel de guerre ;

“ Résolu : Que dans l'opinion de ce Congrès, les avantages d'une union plus intime entre les différentes parties de l'empire sont si considérables, qu'ils justifient une convention se rapprochant autant que possible d'un Zollverein, basée sur le principe du libre-échange le plus complet, en tenant compte des exigences douanières nécessaires pour le maintien de chaque royaume, puissance, province ou colonies formant aujourd'hui partie de la grande famille britannique.”

Cette résolution secondée par le Marquis de Londonderry, fut immédiatement amendée par Sir Donald Smith, le haut commissaire du Canada, par la proposition qui suit :

“ Considérant que la stabilité et le progrès de l'empire britannique ne peuvent être assurés qu'en resserrant continuellement les liens qui unissent la mère-patrie à ses colonies, et en cultivant des sentiments de sympathie et d'aide mutuel dans tout ce qui rattache à leur intérêt commun et

“ Considérant que cette coopération et cette unité ne sauraient être plus efficacement encouragées que par l'extension des échanges de leurs produits ;

“ Résolu : Que ce Congrès se prononce en faveur d'un arrangement douanier entre la Grande Bretagne et ses colonies sur la base d'un tarif préférentiel et recommande que des mesures soient prises par le

“gouvernement de Sa Majesté pour amener une conférence sur ce sujet
“entre la mère-patrie et les autres gouvernements de l'empire.”

Venait ensuite la conclusion de la résolution précédente.

En agissant ainsi, Sir Donald avait l'approbation des délégués de Toronto qui étaient convaincus que leur proposition ne pouvait être adoptée telle que révisée. Dans un discours soigné, Sir Donald Smith appuya sa proposition avec énergie. Il fut suivi par M. Sydney C. Buxton, député, ancien sous-secrétaire d'Etat pour les colonies, du gouvernement Roseberry: “Pour la première fois, dit-il, un ministre secrétaire d'Etat s'est prononcé hardiment et publiquement en faveur d'une union douanière entre la mère patrie et ses colonies. Bien! en ce qui nous regarde, nous les prédécesseurs du gouvernement actuel; Lord Ripon dans une dépêche pour laquelle je suis aussi responsable, a déclaré qu'une union douanière entre les différentes parties de l'Empire, serait en principe sans objection et si elle était praticable, elle pourrait aussi bien cimenter l'unité de l'Empire que contribuer à son progrès et à sa stabilité. J'approuve donc entièrement la position prise par L'Hon. Secrétaire d'Etat. Je comprends que Sir Donald Smith abandonne la proposition du tarif préférentiel pour se rallier au libre-échange dans les limites de l'Empire et je l'en félicite”.

Une longue discussion s'engagea alors pour et contre la résolution principale et son amendement et le congrès s'ajourna au lendemain sans être venu à une décision. Le lendemain, le 10 Juin, à 10 heures, le congrès reprend la discussion qui se prolonge pour et contre toute la journée sans qu'il y ait possibilité d'en venir à une entente entre les deux partis des libres échangistes demandant une union douanière et les protectionnistes qui sont en faveur d'un tarif préférentiel. C'est alors que le président, pour éviter un conflit sans issue, éluda la question en proposant: “Que ce Congrès des Chambres de Commerce de l'Empire est d'opinion que la question des relations de commerce plus intimes entre la Grande Bretagne et ses colonies mérite et exige une prise en considération sérieuse et immédiate. En conséquence, ce Congrès représente respectueusement au gouvernement de sa Majesté, que si cette suggestion était faite de la part des colonies ou quelque une d'elles, il serait désirable et opportun de faciliter cette prise en considération et la préparation d'un projet pratique en convoquant une conférence impériale représentant tous les intérêts en jeu ou de telle autre manière que Sa Majesté voudra bien adopter. Que copie de cette résolution soit adressée au Président, au Premier Ministre, le Lord de la Trésorerie, le Secrétaire d'Etat pour les colonies, le chef de l'opposition des deux Chambres, le Haut Commissaire du Canada et les agents généraux des autres colonies.” “Cette résolution fut adoptée à l'unanimité, toutes les autres propositions ayant été retirées par leur proposeur et leur second, laissant ainsi la question principale sans solution, pour être soumise à cette nouvelle conférence.”

Création d'un Conseil Impérial.

La création d'un grand conseil de l'Empire siégeant à Londres et dans lequel toutes les colonies seraient représentées a été le sujet de discussions intéressantes et adoptée comme suit sur proposition de Mr. Tonks, le délégué de la chambre de commerce de Birmingham. “Résolu: Que comme premier pas vers la fédération impériale, il est désirable qu'un conseil impérial consultatif soit créé dont les membres pour le présent résideraient dans le Royaume-Uni:
“Que ce conseil serait réuni quand les intérêts des colonies représen-

“ tées
“ défer
“ Qu
“ gouv
“ fonct
“ Qu
“ tées c

“ Le
alors qu
pire fut
gouver
dans la
profess
Cour Su
cette p

“ La
vives au
par le
congrès
“ La l
“ pire.”

Votre
secondé
Conseil
“ Con
“ traver
“ ciales
“ élémén
“ consta
“ Cons
“ côte d
“ routes
“ enlre
“ Britan
“ Résol
“ constr
“ gouver
“ étant r
“ saires
“ délai p
Après l
lement la
générale
toutes le
ble au m

“tées seraient concernés en matières commerciales, financières ou de défense impériale.”

“Que ce conseil devrait se composer de membres élus par chaque gouvernement colonial, en nombre proportionnel à son électorat, ses fonctions étant simplement consultatives.”

“Que les colonies de la Couronne devraient être également représentées dans ce conseil.”

Codification des lois commerciales de l'Empire.

“Le congrès s'ajourne ensuite au lendemain, le 11 Juin, à 10 heures, alors que la question de la codification des lois commerciales de l'Empire fut prise en considération, et le congrès, à l'unanimité, pria le gouverneman impérial de nommer une commission de codification dans laquelle toutes les parties de l'Empire seraient représentées. Le professeur Dive Wilson d'Aberdeen, M. John Macdonell, maître de la Cour Supérieure de Londres et plusieurs autres délégués appuyèrent cette proposition.”

Droits d'auteur.

“La question des droits d'auteur qui a été le sujet de discussions si vives au Canada et d'une législation qui n'a pas encore été sanctionnée par le gouvernement impérial a été résolue comme suit par le congrès ;”

“La loi des droits d'auteur devrait être uniforme dans tout l'Empire.”

Le Câble transpacifique.

Votre délégué a eu l'honneur de proposer la résolution qui suit, secondé par l'Honorable Robert Reid, Premier Ministre et membre du Conseil législatif de la colonie de Victoria.

“Considérant que l'extension des communications télégraphiques à travers l'Empire faciliterait considérablement les relations commerciales entre la mère-patrie et ses colonies et serait en même temps un élément de sûreté et de puissance en maintenant une communication constante en temps de guerre ; et.

“Considérant que le réseau de l'Atlantique et du Canada jusqu'à la côte du Pacifique offre des avantages spéciaux sur toutes les autres routes pour la création d'une communication télégraphique directe entre la Grande Bretagne et l'Australie à travers les possessions Britanniques, il est.”

“Résolu ; Qu'un câble entre l'Australie et le Canada devrait être construit sans plus de délai come ligne de communication directe, le gouvernement impérial et les gouvernements coloniaux intéressés étant respectueusement priés de vouloir prendre les mesures nécessaires pour obtenir la pose du câble transpacifique dans le plus court délai possible.”

Après une discussion dans laquelle Sir McKenzie Bowell appuya également la proposition, la résolution fut adoptée à l'unanimité. L'opinion généralement exprimée était que les Indes Occidentales aussi bien que toutes les parties de l'empire britannique devraient être reliées ensemble au moyen de câbles télégraphiques.

Communications Postales.

Votre délégué a présenté la résolution qui suit : secondé par M. McFee, le délégué de la Hulle aux Blées de Montréal et qui fut adoptée à l'unanimité :

“ Considérant que la réduction des frais de poste faciliterait et augmenterait les relations commerciales de la mère-patrie avec ses colonies et considérant que le prix de l'affranchissement doit nécessairement varier selon les conditions spéciales de transport de population et d'existence de chaque colonie, ce congrès recommande que l'affranchissement actuel en Angleterre de deux cents transporte une lettre dans toutes les parties de l'empire et qu'en retour, chaque gouvernement provincial transporte également les matières postales dans toutes les parties de l'empire aux prix d'affranchissement actuel de la province.”

Cette manière pratique de régler la question du “ penny postage ” dont l'application serait impossible dans les colonies, a été adoptée avec empressement et aurait comme conséquence une réduction considérable dans les frais de poste. Aujourd'hui le “ penny postage ” rapporte plusieurs millions de revenus net au gouvernement anglais qui peut ainsi facilement étendre le système à tout l'empire sans bourse délier. Au Canada, au contraire, le déficit annuel du département des postes est de près d'un million, il ne peut donc pas être question de transporter une lettre aux antipodes pour deux sous quand nous ne pouvons pas profitablement expédier une lettre d'un village à l'autre pour trois sous. Et il en est de même pour les autres colonies. En Australie, l'affranchissement est de quatre sous, mais ce que le gouvernement pourrait probablement faire serait de transporter une lettre dans toutes les parties de l'empire au prix de trois sous. Cet arrangement qui fonctionne très bien avec les Etats-Unis trouverait ainsi une nouvelle application. Sir MacKenzie Bowell, l'ancien ministre des postes canadien, a fortement appuyé cette proposition de son expérience personnelle.

La Réforme des Connaissements.

M. Doscat, délégué de la chambre de commerce de Sydney, a proposé la résolution qui suit au sujet des clauses d'exemption de responsabilité qui font partie des connaissances actuels.

“ Que ce congrès condamne absolument la pratique actuelle d'insérer dans les connaissances des clauses qui, pratiquement, mettent les expéditeurs à l'abri de toute responsabilité et prie la chambre de commerce de Londres de convoquer une conférence avec les compagnies de transport dans le but de faire radier ces clauses, et dans le cas où cette conférence n'aurait pas de résultat, que des mesures soient prises par les associations représentées à ce congrès pour que des lois soient passées par leurs parlements respectifs établissant la responsabilité des armateurs.”

Cette résolution a pour but de mettre fin aux abus des compagnies de transport qui peuvent si difficilement aujourd'hui être tenues responsables des dommages encourus par les marchandises qui leur sont confiées. Ces abus sont d'autant plus graves que la distance à parcourir est plus grande et que le nombre des compagnies ayant concouru au transport de la marchandise est plus grand. Une législation sévère à ce sujet est vivement réclamée par le commerce d'importation et d'exportation.

Abolition des Droits d'Eclairage.

Tous les pays commerciaux à l'exception de l'Angleterre et de la Turquie, éclairent leurs côtes maritimes sans en charger le prix aux vaisseaux qui fréquentent leurs ports. C'est pour mettre fin à cette injuste imposition de droits prélevés par l'Angleterre que, sur la proposition de M. R. Plummer, le délégué de la chambre de commerce de Gateshead, la résolution qui suit fut adoptée unanimement :

“ Que le prélèvement des droits d'éclairage sur les vaisseaux devrait être aboli et que les frais d'entretien des phares, balises, bouées, etc., sur les côtes de la Grande Bretagne devraient être chargés à l'avenir au fonds consolidé de l'empire.”

Emigration.

Une résolution recommandant que l'émigration anglaise devrait être dirigée dans les différentes colonies de l'empire au lieu d'être dirigée dans des pays étrangers, fut adoptée après une longue discussion sur les avantages qu'offrent les différentes colonies pour l'établissement du surplus de la population du royaume-uni de la Grande Bretagne et d'Irlande.

Systeme métrique des Poids et Mesures.

Votre délégué a eu l'honneur de proposer l'adoption du système métrique des poids et mesures dans tout l'empire par la résolution qui suit, secondé par le colonel Harding, délégué de la chambre de commerce de Leeds et adopté après une intéressante discussion dans laquelle le président du congrès, Sir Rollit prit une large part. Depuis, le gouvernement anglais a annoncé qu'il proposerait un projet de loi à ce sujet.

“ Considérant que le système des poids et mesures anglaises qui varie constamment dans chaque partie de l'empire britannique est une cause importante de contrariété, de perte de temps et un obstacle formidable aux relations de commerce dans l'empire et à l'étranger, et

“ Considérant que le système métrique est maintenant universellement reconnu comme le système décimal le plus parfait, et est généralement adopté par les nations des deux continents à l'exception de l'Empire Britannique et des Etats-Unis.”

“ Résolu : Que le système métrique des poids et mesures soit adopté sans plus de délai par les différents gouvernements de l'empire, la verge étant assimilée au mètre, la pinte au litre et le poids de deux livres au kilogramme.”

Systeme Décimal Monétaire.

La livre sterling avec ses chelins et deniers qui prévaut en Angleterre, offre en pratique bien des difficultés, aussi le désir d'un système décimal monétaire est-il général. Quelques personnes désirent conserver la livre sterling comme unité monétaire et la diviser en 1,000 demi sous. Le dollar qui fonctionne si bien en Amérique semble offrir tous les avantages et c'est pour cela que votre délégué a proposé la résolution qui suit, secondé par Sir A. F. Firth, le président de la chambre de commerce d'Halifax, Angleterre.

“ Considérant que le système anglais de louis, chelins, deniers, est une source constante d'ennuis et de perte de temps pour le commerce, surtout pour le commerce étranger qui a adopté un système décimal

“ et considérant que le système décimal de dollars et cents est adopté
 “ sur tout le continent nord américain avec une population de 80 millions
 “ parlant l'anglais ;

“ Résolu : Que le système décimal monétaire canadien qui répond à
 “ tous les besoins, soit adopté par tout l'empire, la livre sterling étant
 “ égale à \$5 et le chelin à 25 cents.”

Une vive discussion s'est alors engagée pour et contre la proposition et comme le congrès était arrivé à sa conclusion et qu'il était impossible d'arriver à une entente sur une question aussi importante, il fut décidé sur la proposition de votre délégué que le sujet serait remis à la réunion du prochain congrès et serait placée comme premier item de l'ordre du jour.

Une série de résolutions de remerciements fut alors adoptée et le congrès s'ajourna sine die.

Le tout respectueusement soumis,

J. X. PERRAULT,
 Délégué.

50.—Le rapport qui précède est adopté à l'unanimité, avec instruction de l'inclure dans le rapport annuel imprimé de la chambre de commerce.

51.—Le comité spécial chargé de la question du chemin de fer de la rive sud, dépose la proposition suivante, appuyé par M. L. E. Morin, Sr., et qui fut adoptée à l'unanimité ; M. Parizeau agissant comme rapporteur du comité :

“ Attendu qu'il a été constaté par ce comité :”

1.—Qu'il existe une compagnie de chemin de fer dite “ la Compagnie de chemin de fer de la Rive sud ” exploitant à l'avantage de tous les intéressés la voie ferrée entre St. Lambert et Sorel ;

2.—Attendu que la dite compagnie possède une charte octroyée par le gouvernement de la province de Québec pour continuer sa voie ferrée depuis Sorel jusqu'à Lévis ;

3.—Attendu qu'il existe déjà une charte fédérale accordée à la compagnie dite “ Great Eastern ” fondue maintenant dans la compagnie dite “ Atlantique et Lac Supérieur ” ;

4.—Attendu qu'il apparait par les preuves maintenant devant ce comité que la dite compagnie "Great Eastern" n'a rien fait de matériellement utile pour elle-même, ni pour la région de son tracé depuis Sorel jusqu'à Lévis ;

5.—Attendu qu'il appert que cette région souffre considérablement du manque de voie ferrée et qu'il n'y a pas lieu d'espérer que la compagnie "Great Eastern" fera cesser cet inconvénient ;

6.—Attendu qu'il appert que la Compagnie du chemin de fer de la Rive sud est en mesure de remplir ses obligations et de construire et exploiter une voie ferrée depuis Sorel jusqu'à Lévis ;

Résolu : De recommander à la Chambre de commerce de prier le gouvernement du Canada d'accorder à la dite compagnie du chemin de fer de la rive sud tous les privilèges, droits, subsides et autres avantages accordés aux compagnies de chemin de fer créées dans l'intérêt général du pays.

Après l'adoption de cette résolution, le même comité est continué dans ses fonctions et est prié au nom de la chambre de commerce de continuer ses démarches, faire les requêtes et envoyer des délégations utiles auprès du gouvernement jusqu'à la réponse définitive de ce dernier aux conclusions du rapport précédent.

52.—Le 11 septembre, le conseil de la Chambre de commerce est saisi d'une demande de l'honorable ministre du commerce demandant des renseignements sur les moyens propres à accroître le commerce du Canada.

Cette lettre est référée à un comité composé de Messrs. L. E. Morin, Sr., rapporteur désigné par le président, Guil. Boivin, H. Laporte, J. D. Rolland, D. Masson, D. Parizeau, avec pouvoir d'accroître son personnel au besoin, dans le but de rechercher toutes les informations utiles à une réponse aussi détaillée que possible aux demandes du ministre du commerce.

53.—A la même date, M. L. E. Morin, Sr., remet à la chambre une série de documents concernant les détails d'organisation du musée commercial de Philadelphie. Ces pièces sont laissées entre les mains de M. Morin pour être utilisées au profit du projet d'un musée commercial à Montréal.

54.—Le 25 septembre, le secrétaire reçoit instruction d'attirer l'attention du comité des chemins de la corporation de Montréal sur les lettres qui lui ont été précédemment adressées au sujet d'une avenue entre les rues St Laurent et St. Denis, vis-à-vis l'édifice de l'association St. Jean Baptiste et d'exiger une réponse.

A la même date la chambre de commerce est informée par M. J. D. Rolland que le premier navire de la nouvelle ligne franco-belge, le "Greta-Holme" est dans le port.

56.—Le 9 octobre, à une demande du conseil de cette chambre faite à l'assemblée précédente, M. J. X. Perault fournit un rapport détaillé sur la condition actuelle de la section canadienne de l'Institut colonial à Londres. Ce rapport adopté à l'unanimité, se lit comme suit :

Monsieur le Président de la Chambre de Commerce.

“ Conformément au désir exprimé par la chambre, à sa dernière séance, j’ai l’honneur de faire rapport sur l’exposition des produits du Canada dans les salles de l’institut impérial de Londres que j’ai visité au mois de juin dernier.

“ On se rappelle que pour célébrer le cinquantenaire du règne de Sa très Gracieuse Majesté la Reine Victoria, il a été établi un fonds considérable pour la fondation d’un musée colonial dans lequel les produits naturels et manufacturés de toutes les colonies de l’empire seraient exposés. Répondant à l’invitation de Son Altesse Royale, le Prince de Galles, le Canada contribua une somme de \$100,000 pour cette création.

“ Un édifice des plus imposants a été érigé dans les jardins de Kensington qui a absorbé toutes les souscriptions, en sorte qu’il ne reste rien pour l’entretien et la création du musée colonial proprement dit. Chaque colonie est donc appelée à faire tous les frais de l’exposition de ses produits et de leur entretien.

“ La section canadienne, dans ces conditions et sans secours du gouvernement fédéral, offre un triste spectacle et absolument indigne du pays. Il y a une division par province dans laquelle Ontario est représentée par ses produits agricoles et horticoles surtout, mais qui ne rend nullement justice à ses produits industriels. Quant aux provinces de Québec, de Manitoba, de la Colombie Britannique et les provinces maritimes, il n’y a pratiquement aucune exposition, aucun catalogue, aucune carte

indicatrice des quelques objets exposés sans ordre ; aucune brochure pour distribution, et comme résultat, pas de visiteurs. Un jeune employé est seul chargé de tout le service de la Confédération et se plaint amèrement de la pauvreté des collections qui lui sont envoyées.

“ De fait, tous les frais de collection, de transport et d'installation sont à la charge des personnes désireuses de contribuer au musée colonial.

“ Afin de faire face aux frais d'entretien du musée, il a été créé une association dont les membres, au nombre de 4,000, souscrivent \$5 par année et jouissent des privilèges du club, salle de billard, fumoir, salles de réunion et fêtes de tous genres.

“ Il est évident que le but n'est pas atteint et qu'un étranger qui jugerait des ressources et des progrès du Canada par son exposition, aurait une bien pauvre et fausse idée de notre pays. Le gouvernement fédéral devrait compléter les collections pour lesquelles il faudrait dix fois plus d'espace qu'il y en a, ou abolir le département canadien qui nous fait plus de mal que de bien. Tout est à créer et à organiser pour rendre justice à notre grand et beau pays.”

56.—A la même date la chambre de commerce adopte une résolution dans le but de demander au conseil de ville de déterminer en détail l'emploi de l'emprunt projeté de deux millions de dollars.

57.—Le 23 octobre, le comité de la salle est autorisé à faire placer à la porte extérieure une enseigne plus voyante que celle qui existe déjà.

58.—A la même date, la résolution suivante est adoptée sur la proposition de M. Alph. Racine, appuyé par M. D. Parizeau :

“ Considérant que la mise en vigueur des tarifs de fret d’hiver au 2 novembre prochain sera très préjudiciable aux intérêts du commerce de Montréal en particulier et de tout le Canada, en ce que de grandes quantités de marchandises achetées à l’étranger durant la saison d’été, ne saurait être livrées et distribuées en Canada le 2 novembre ;

“ Considérant que les importateurs seront ainsi exposés à payer sans raison légitime des surcroîts de fret sur ces marchandises ;

“ Considérant qu’un grand nombre de navires affrétés à l’avance, pour l’expédition des grains à l’étranger, ne pourront quitter le port de Montréal qu’après le 2 novembre et que l’augmentation des frets aura pour résultat ou de forcer les expéditeurs à garder leurs grains ou à les expédier par voie américaine ;

59.—Résolu : Que cette chambre prie les compagnies de chemin de fer de vouloir bien retarder au 20 novembre la mise en vigueur de leur tarif d’hiver.”

60.—Le 30 octobre, M. L. I. Boivin, rapporteur du comité des licences pour la vente des boissons, dépose le rapport suivant qui est adopté à l’unanimité :

“ Votre comité est d’opinion que la Chambre de commerce du district de Montréal devrait attirer l’attention du gouvernement de la province de Québec et le prier d’amender la loi des licences de façon à frapper de nul-

lité toute vente ou transport de licence qui aura été fait dans les trois mois précédant la faillite d'un détenteur de telle licence, et que, en cas de faillite, la licence fasse partie de l'actif du failli comme toutes autres marchandises en sa possession, dans l'exercice de son commerce.'

Le secrétaire reçoit en même temps instruction de transmettre cette résolution au procureur général de la province de Québec.

61.—A la même date, la chambre de commerce demande au maire de Montréal une entrevue au sujet de l'ouverture d'une avenue dite "Boulevard National."

62.—Le 6 novembre, sur la proposition de M. H. A. A. Brault, au sujet de l'exposition internationale projetée, la résolution suivante fut unanimement adoptée :

" Considérant que l'opinion publique entretient depuis un certain temps, l'espoir que Montréal, la métropole du Canada, doit tenir une exposition internationale ; qu'une entreprise de cette nature ne doit pas être laissée à l'initiative privée, mais qu'elle doit recevoir l'appui moral et matériel des autorités et principalement, celui du gouvernement du Canada ;

" Attendu que des échanges de vues entre l'honorable premier ministre et ses collègues, d'une part, et quelques-uns des membres de cette chambre, et des citoyens influents de Montréal et du pays, ont eu pour objet de démontrer la grande opportunité qu'il y a pour nos gouvernants de promouvoir, par tous les moyens possibles, l'idée de tenir cette exposition internationale, et que l'année 1898 semble être l'époque la plus propice ;

" A
de la
ront
dans

" A
l'auto
qu'elle
voulu
distric
qu'elle
tous l

Rés
Montr
premi
de Me
sorier
Chagr
Gohie
son, F
A. La
Geo. B
memb
tre en
risant
nomme
une ac
qui pré
interna
sion de

63.—
une co

“ Attendu que la cité de Montréal et le gouvernement de la province de Québec secondent ce projet et l'appuieront au moyens de subventions malgré l'état de gêne dans lequel se trouvent leurs finances ;

“ Attendu que cette grande entreprise doit rester sous l'autorité immédiate du gouvernement du Canada, afin qu'elle obtienne tout le prestige et toute la confiance voulus, et considérant que la Chambre de commerce du district de Montréal favorise ardemment ce projet et qu'elle offre, si nécessaire, son humble collaboration par tous les moyens en son pouvoir pour assurer sa réussite ;

Résolu : Que la chambre de commerce du district de Montréal délègue auprès de l'honorable Wilfrid Laurier, premier ministre du Canada, une commission composée de Messrs. le président, les deux vice-présidents, le trésorier et le secrétaire, et de MM. H. A. A. Brault, C. P. Chagnon, O. Faucher, Jos. Fortier, U. Garand, R. Gohier, Jos. Haynes, Jules Huot, L. P. Hébert, D. Masson, F. X. Moisan, L. E. Morin, Sr, O. Laurence, J. B. A. Lanctôt, D. Parizeau, P. E. Paquette, L. I. Boivin, Geo. Balcer, J. D. Rolland, J. X. Perrault, A. V. Roy, membres de cette chambre, avec autorisation de se mettre en relation avec toute association ou personne favorisant le projet et notamment avec la commission déjà nommée par les citoyens de Montréal, afin de prendre une action commune et de renouer dans les conditions qui précèdent, les négociations au sujet de l'exposition internationale à Montréal, en 1898, et prie cette commission de faire rapport.”

63.—A la même date, la chambre de commerce reçoit une communication du consulat d'Italie notant entr'au-

tres choses, que l'Italie devrait être comprise dans les stipulations du traité franco-canadien concernant la nation la plus favorisée. Cette lettre est référée au comité des relations commerciales.

64.—Le 13 novembre, M. H. Laporte demande que le président de cette chambre, les deux vice-présidents et le secrétaire soient priés de rencontrer l'hon. C. A. Geoffrion, ministre fédéral, pour le prier de presser une solution de la question de l'envoi d'une délégation d'experts de commerce en France. Cette demande est accordée.

65.—A la même date, la chambre de commerce adopte une résolution demandant à la cité de Montreal d'amender sa charte de manière à être autorisée à encourager l'enseignement technique, soit par une subvention, une exemption de taxes, une garantie ou de toute autre manière jugée nécessaire.

66.—Le 20 novembre, le comité des relations commerciales dépose le rapport suivant qui est adopté pour fournir une réponse à l'hon. ministre du commerce sur les meilleurs moyens d'accroître le commerce du Canada. Ce rapport est adopté sur la proposition de M. L. E. Morin, Sr. appuyé par M. Guil. Boivin. Il se lit comme suit :

Rapport sur les Relations Commerciales.

1.—“ Qu'il est opportun de proposer aux Etats-Unis un nouveau traité de réciprocité de commerce avec le Canada.

2.—
nal d
à la p
Laur

“ L
cette
prend
peme
Ouest
d'un c
Georg
par le
port d
grand

3.—
réal d
de bo
bustib

4.—
dével
de la f
menta

5.—
de ge
d'enco

6.—
d'agen
l'Afriq
serait
régulie

2.—“ Qu'il est opportun de creuser à 30 pieds le che-
 nal du St. Laurent, de Montréal à Québec, et d'étendre
 à la profondeur uniforme de 14 pieds les canaux du St.
 Laurent.

“ La chambre de commerce croit devoir de nouveau, à
 cette occasion, recommander au gouvernement fédéral de
 prendre en sérieuse considération, en vue des dévelop-
 pements constants du commerce d'exportation du Nord-
 Ouest par le St. Laurent, le projet de la construction
 d'un canal appelé “ Canal de Montréal, Ottawa et Baie
 Georgienne ” qui, en outre qu'il diminuerait énormément,
 par le raccourcissement des distances, les frais de trans-
 port des produits de l'ouest vers l'Atlantique, serait d'un
 grand appoint à l'activité du port de Montréal.

3.—“ Qu'il est opportun de fournir au port de Mont-
 réal des facilités plus grandes pour le grand commerce
 de bois de charpente et de menuiserie ainsi que des com-
 bustibles en général.

4.—“ Qu'il est opportun d'encourager davantage le
 développement de l'agriculture, spécialement au moyen
 de la fondation dans notre province d'une ferme expé-
 rimentale à l'instar de celle d'Ottawa.

5.—“ Qu'il est opportun de restreindre l'immigration
 de gens sans métier, venant des pays européens ; et
 d'encourager une saine immigration d'agriculteurs.

6.—“ Qu'il est opportun de fonder un service régulier
 d'agents commerciaux en Europe, en Amérique, dans
 l'Afrique méridionale et en Australie, dont la mission
 serait de fournir au ministre du commerce, des rapports
 réguliers et détaillés sur le commerce de ces contrées ;

rapports qui, pour être profitables, devraient être publiés et distribués parmi les négociants et les industriels du Canada.

“ A ce propos, la chambre de commerce attire l'attention du gouvernement sur les résultats à peu près nuls obtenus jusqu'à ce jour au point de vue des affaires, par l'agence canadienne, à Paris, et recommande au gouvernement du Canada la création de sous-agence commerciales, soit à Bordeaux, soit à Marseilles, les deux ports de France avec lesquels le Canada fait le plus de commerce ; d'étendre la juridiction de ses agences aux ports de l'Italie et de l'Espagne et de les confier à une ou des personnes exclusivement dévouées aux intérêts commerciaux du Canada.

“ A ces agences commerciales devrait être attachée une collection d'échantillons de produits du Canada pouvant être avantageusement placés dans ces pays, avec indications utiles.

7.—Qu'il est opportun de favoriser une ligne de navires pour le service du commerce canadien dans les ports des Indes occidentales, du Brésil et de la République Argentine.

8.—“ Qu'il est opportun de favoriser la pose d'un câble télégraphique sous-marin entre le Canada et l'Australie, afin de faciliter davantage les relations qui existent déjà entre ce pays et le Canada.

9.—“ Que vu les relations importantes qui existent déjà entre le Canada, la Chine et le Japon, des agents commerciaux représentant le Canada soient nommés à Yokohama et Hong Kong.

10.
avec
de gr
ment
autres
vins e
canad

11.
pour l
huiles
terran
attend
cause
la No
curren
lantiqu
tance
armes

“ E
nion q
droits
le serv
créatio
Marse

12.—
gouver
lui a é
France

13.—
le fait

10.—“ Qu'il est opportun de favoriser la passation avec l'Italie d'un traité de commerce, attendu qu'il y a de grandes probabilités que l'Italie accueillera favorablement les bois, les poissons, les produits des mines et les autres produits du Canada en général, en retour de ses vins et de ses fruits qui sont bien accueillis sur le marché canadien.

11.—“ La chambre de commerce est d'opinion que, pour l'exportation en France des bois, des poissons et des huiles du Canada, les ports de l'Atlantique et de la Méditerranée sont plus avantageux que ceux de la Manche ; attendu que dans ces derniers ports, cette exportation, à cause de la proximité de la production de la Suède et de la Norvège, ne peut soutenir avantageusement la concurrence, tandis que, au contraire, dans les ports de l'Atlantique et de la Méditerranée situés à plus grande distance de la Suède et de la Norvège, elle peut lutter à armes égales.

“ En conséquence, la chambre de commerce est d'opinion que le gouvernement fédéral, sans préjudice aux droits acquis par d'autres compagnies de navires qui font le service des ports de la Manche, devrait favoriser la création d'une ligne mensuelle entre le Canada, Bordeaux, Marseille et les ports de la Méditerranée.

12.—“ La chambre de commerce est d'opinion que le gouvernement devrait donner suite à la proposition qui lui a été faite par cette chambre d'une délégation en France.

13.—“ La chambre de commerce croit devoir signaler le fait que depuis deux ans, l'exportation des œufs et des

volailles sur le marché anglais, a pris un développement très considérable et que, grâce aux procédés d'emballage et de transport frigorifique aujourd'hui en usage et qui vont s'améliorant chaque jour, ces produits font aujourd'hui une concurrence avantageuse aux produits similaires de l'Irlande, de la Normandie et de la Hollande ; alors que, d'un autre côté, faute d'inspection obligatoire aux ports d'embarquement au Canada, le foin du Canada n'obtient pas l'accueil qu'il devrait avoir à Liverpool, Glasgow et Londres et est en dépréciation dans ces ports.

“ La chambre de commerce doit également soumettre qu'il devrait exister un système sévère d'inspection des beurres et des fromages, à leur présentation sur nos marchés, afin de prévenir leur dépréciation lorsqu'ils sont transportés à l'étranger. Un système d'inspection bien organisé aurait pour effet de faire renaître et de maintenir la confiance du consommateur étranger dans la bonne qualité des produits canadiens.

14.—“ La chambre de commerce est d'opinion qu'un grand développement pourrait être donné à l'industrie de la pulpe de bois et à l'exportation de cette matière en pays étranger au moyen d'avantages spéciaux accordés aux producteurs.

15.—“ La chambre de commerce croit qu'il serait avantageux pour le commerce du Canada, d'enlever les péages des canaux et de faire de Montréal un port libre.

16.—“ La chambre de commerce suggère l'encouragement d'une exposition internationale comme moyen efficace de faire connaître le Canada

17.
ation

18.
gouv
mètre
res, le
avant

67.
nimer

“ R
recon
douar
au lie

68.
adopt

“ R
du Ca
du po
tion.”

69.-
nemer
à la d
trier l

70.-
la cha
provin
des ca

17.—“ La chambre de commerce recommande la création d'un musée commercial à Montréal.

18.—“ La chambre de commerce insiste pour que le gouvernement fasse des démarches pour obtenir de la métropole que dans ses traités avec les nations étrangères, le Canada jouisse auprès de ces nations des mêmes avantages dont elles jouissent chez lui.”

67.—Le 27 novembre, la résolution suivante est unanimement adoptée :

“ Résolu unanimement que la chambre de commerce recommande au gouvernement du Canada qu'un droit de douane à l'entrée soit imposé sur le tabac brut en feuilles au lieu du droit d'accise actuellement en vigueur.”

68.—A la même date, la résolution suivante est aussi adoptée :

“ Résolu : Que cette chambre prie le gouvernement du Canada de vouloir bien rendre obligatoire l'inspection du poisson, et faire revivre la loi concernant cette inspection.”

69.—A la même date, la chambre s'adresse au gouvernement fédéral pour le prier de mettre un de ses navires à la disposition d'un comité de secours chargé de repatrier les canadiens émigrés au Brésil.

70.—Le 4 décembre, M. D. Parizeau, L. P. P., informe la chambre de commerce qu'il a demandé au parlement provincial la nomination d'un comité pour faire l'étude des causes des inondations du St. Laurent.

RAPPORT DU COMITÉ DE LÉGISLATION.

Séance du 1er Décembre, 1896.

Présents : M. G. Boivin, Brault, Faucher, Kent (sur invitation) J. O. Joseph, Morin, jr., Racine.

1.—M. Brault répond au désir qui lui a été exprimé en soumettant un questionnaire à l'usage des inspecteurs des faillites et des marchands de gros, dans leurs rapports avec les clients.

Le comité considère que ce questionnaire peut être d'un grand service, soit pour obtenir une réponse à chaque question, soit pour n'en obtenir que quelques unes, selon qu'on sera plus ou moins renseigné sur les affaires du client et le comité laisse à la chambre de décider du meilleur moyen à prendre pour répandre ce questionnaire chez les intéressés.

2 — Considérant les très nombreux abus qui résultent du fait que certaines personnes ne pressent pas la rentrée des loyers de leurs maisons louées à des commerçants par bail authentique et laissent courir les arrérages de loyers pendant des années, en vue d'une stipulation portée au bail que tels arrérages portent intérêt au taux de 7 et 8 %, certains qu'ils sont qu'au cas de faillite de leurs locataires, leur privilège "s'étend à tout le loyer échu et à échoir" (2005 c. c. amendé par S. R. de Q. art. 5828); et attendu qu'en de très nombreuses circonstances, l'actif des faillites est en tout ou en très grande partie absorbé par la réclamation du bailleur; et attendu que très souvent, la vigilance des créanciers à surveiller leurs intérêts est déjouée par les fausses informations que leur donne leur débiteur, et que la situation du locataire vis-à-vis de son propriétaire est toujours difficile à contrôler.

Et attendu qu'il semble désirable de rendre uniforme le privilège du bailleur sur les maisons occupées par des

locatai
privé,

Ce d
à la lé
en y a
lège d
vertu d
certain
ment d

3.—
sidère
tionne
comité
ture po
il est s
sur le d
dont l'
faillis s
des cré
soient
donne
droits,

4.—
mariag
seulem
dans l'i
et à de
en face
la femm
un bur
mariag
currem
contre

Auss
chamb

locataires, en vertu d'un bail authentique, sous seing privé, verbal, incertain ou par tacite reconduction.

Ce comité est d'opinion : Que cette chambre suggère à la législature provinciale d'amender le dit article 2005, en y ajoutant une disposition qui spécifiera que le privilège du bailleur pour loyer dû par un commerçant, en vertu d'un bail authentique, sous seing privé, verbal, incertain ou par tacite reconduction, ne s'étendra uniformément qu'à six mois d'arrérages.

3.—Qu'en l'absence d'une loi de faillite, ce comité considère que l'article 772 du code de procédure civile fonctionne convenablement et sans frais, ni délais, et que ce comité avise la chambre de s'adresser à la dite législature pour la prier de ne pas amender le dit article comme il est suggéré dans le second rapport des commissaires sur le code de procédure par l'article 855 du dit rapport dont l'effet sera que les immeubles appartenant à des faillis seront licités par le shérif, sans égard aux intérêts des créanciers qui préfèrent dans nombre de cas, qu'ils soient vendus par le curateur ou que ce dernier les abandonne à un créancier hypothécaire en paiement de ses droits, en observant la procédure actuelle.

4.—Que la loi sur l'enregistrement des contrats de mariages des commerçants est défectueuse. Que non-seulement elle laisse les fournisseurs d'un commerçant dans l'incertitude, mais qu'elle donne lieu à des surprises et à des abus criants, mettant le créancier journallement en face d'une réclamation inattendue et incontrôlable de la femme du débiteur, par l'enregistrement tardif, ou dans un bureau d'enregistrement ignoré de son contrat de mariage, en vertu duquel inopinément elle exerce concurremment ou même par préférence, une réclamation contre son mari banqueroutier.

Aussi, votre comité croit très désirable que cette chambre demande à la législature d'introduire dans le

code, au chapitre des enrégistrement, une disposition rendant sans effet vis-à-vis d'aucun créancier, les réclamations que pourra faire la femme d'un commerçant, si son contrat de mariage n'est pas enrégistré au bureau d'enrégistrement de son domicile, dans les deux mois qui précéderont la création d'une dette par le mari en faveur d'un créancier. Et que dans le cas où le mari commerçant changera de domicile et commencera dans une circonscription d'enrégistrement étrangère à son premier domicile, il sera nécessaire pour la femme de renouveler au bureau d'enrégistrement de cette dernière circonscription, son dit contrat de mariage, dans les termes, délais et conditions qui précèdent, faute de quoi, elle ne pourra faire valoir ses droits en vertu de son contrat de mariage à l'encontre de ceux d'un créancier de son mari.

Le Rapporteur du comité,

H. A. A. BRAULT.

QUESTIONNAIRE À L'USAGE DES INSPECTEURS DE FAILLITES
ET DES MARCHANDS DE GROS DANS LEURS
RAPPORTS AVEC LES CLIENTS.

1. Vos noms et prénoms ?
2. Votre âge ?
3. Votre domicile ?
4. Depuis combien de temps êtes-vous marchand ?
5. Êtes-vous célibataire, marié, veuf ou remarié ?
6. Donnez le nom de votre femme ?
- A Au cas d'un 2ème mariage, celui de votre 2ème femme ?
7. Donnez le nombre de vos enfants ?
- A (Au cas d'un 2ème mariage, quel est le nombre d'enfants du 2ème lit) ?
8. Donnez la date de votre ou de vos mariages ?
9. Avez-vous eu un ou des contrats de mariages ?
- A Sont-ils enrégistrés, et quand ?

10.

11.

12.

13.

14.

15.

16.

A

B

C

17.

A

B

C

18.

19.

A.

B

C

D

E

10. Etiez-vous et êtes-vous séparé de biens par contrat de mariage ?
11. Quelle était votre situation financière au temps de votre ou de vos mariages ?
12. Quels avantages avez-vous donnés par contrat ou contrats de mariage ou autrement en vous mariant ?
13. Votre 1^{ère} ou 2^{ème} épouse ont-elles apporté quelque bien en se mariant, ou depuis ?
14. Votre femme a-t-elle des propriétés en son nom ; pour quelle valeur, sont-elles payées ?
15. Avez-vous été leur procureur et leur devez-vous quelque chose ?
16. Au cas où vous seriez devenu veuf ?
 - A Avez-vous fait inventaire légal ?
 - B Vos affaires de familles sont-elles toutes réglées ?
 - C La part de chaque intéressé est-elle payée ?
17. Êtes-vous le procureur de quelque personne, ou
 - A L'exécuteur testamentaire de quelque succession ?
 - B Vos comptes dans chaque cas sont-ils rendus ?
 - C Quelle est la somme que vous avez en mains de ce chef ?
18. Avez-vous hérité de vos parents ou autres, ou, êtes-vous pour hériter, et dans l'un ou l'autre cas, de quelle somme ou de quelle valeur ?
19. Êtes-vous propriétaire ou locataire ?
 - A. Si propriétaire, désignez vos immeubles séparément et sommairement en spécifiant leur valeur respective avec le montant des assurances sur chacun et en mentionnant à qui sont payables les assurances ?
 - B Pour quelle somme et en faveur de qui sont les hypothèques ?
 - C Quand deviendront dues ces hypothèques ?
 - D Quel intérêt vous est chargé sur chaque prêt ?
 - E Avez-vous des arrérages de taxes, cotisations ou répartitions ?

- F Le magasin que vous occupez vous appartient-il ?
 20. —Si locataire—
 A Quel loyer payez-vous annuellement ?
 B Devez-vous des arrérages de loyer, des taxes, cotisations ou répartitions ?
 21. Avez-vous des assurances sur votre vie ?
 A Dans quelles compagnies ?
 B Quelle système de police ?
 C Pour quel montant ?
 D Sont-elles en votre nom ?
 E Quel est le montant annuel des primes, et les avez-vous payées régulièrement ?
 F Depuis combien de temps êtes-vous assuré ?
 G Au nom de qui sont payables ces assurances ?
 H Les transporterez vous sans nous en prévenir ?
 22. Quelle est la valeur de votre stock de marchandises ?
 A Votre stock est-il assuré ?
 B A quelles Cies, et pour quelle montant et quand expirent-elles ?
 C Des polices sont-elles en votre nom ?
 D Les transporterez-vous sans nous en prévenir ?
 E Avez-vous déjà subi un incendie, quand, où, et combien de fois ?
 F Quel dédommagement avez-vous reçu ?
 23. Avez-vous déjà fait faillite ou composé avec vos créanciers, quand et combien de fois ?
 A Quel était dans chaque cas le chiffre de votre actif et de votre passif ?
 B A quel chiffre avez-vous composé, votre composition a-t-elle été payée dans les délais ?
 C Les endosseurs qui avaient garanti la composition sont-ils tous désintéressés, ou, quelle somme leur devez-vous encore ?
 D Votre femme ou vos parents ont-ils présenté des comptes contre vous et ont-ils été finalement colloqués avec les créanciers ?
 24. Faites-vous affaire seul ou en société avec d'autres ?

A
B

25.

A

B

29.

A

B

C

D

27.

A

B

C

D

28.

A

B

C

29.

A

B

C

D

E

- A Les noms de ces associés ?
 B Ces sociétés sont-elles enregistrés ?
25. Êtes-vous engagé dans des affaires étrangères à celle de votre commerce comme marchand ?
 A Ou intéressé dans quelque négoce ou entreprise qui s'écarte de votre commerce régulier ?
 B Votre absence de votre localité est-elle souvent nécessitée et cette absence est-elle prolongée ?
29. Quelle est la valeur respective—
 A De votre stock ?
 B De votre ménage ?
 C De vos chevaux et voitures de luxe ?
 D Votre ménage est-il payé ?
27. Quelle est la valeur de vos dettes actives ?
 A En spécifiant le chiffre des bonnes
 B Douteuses et
 C Mauvaises et
 D En donnant la valeur des hypothèques qui vous ont été consenties et ce qu'elle peuvent réaliser ?
28. Donnez le montant de vos dettes passives, en spécifiant
 A La somme due à vos fournisseurs et
 B Celle que vous devez à des parents ou à des particuliers—et
 C Le chiffre des obligatiens—hypothèques que vous avez consenties, et à quelle personne, et le chiffre réaliseront ces hypothèques ?
29. Quand avez-vous fait votre dernier inventaire ?
 A Quel surplus vous donnait-il ?
 B Avez-vous fait cet inventaire vous-même ou qui l'a fait ?
 C Vous déclarez-vous responsable de ce qu'il contient et déclarez-vous qu'il a été fait de bonne foi et sans négligence ?
 D Faites-vous inventaire tous les ans et à quelle date ?
 E Ferez-vous inventaire tous les ans et à quelle date ?

- F Nous transmettez-vous dans les 15 jours qui suivront cet inventaire, un état de vos affaires ?
- G Vos livres sont ils régulièrement tenus ?
- H Etes-vous en état de les tenir vous-même ?
30. Quel chiffre d'affaires moyen faites-vous annuellement ?
31. Combien avez-vous de commis et combien chacun d'eux coûte-t-ils annuellement ?
32. Quel est le chiffre de vos dettes en souffrance que vos créanciers sont en droit de vous demander aujourd'hui, ou d'ici à 3 mois ?
- A Serez-vous en état de les payer ?
- B Quel est votre plus gros créancier ?
- C Combien lui devez-vous ?
- D Ce dernier créancier ou d'autres créanciers vous ont-ils fait des menaces de poursuites ?
- E Etes-vous poursuivi en justice, par lui et pour quel montant ?
- F Y a-t-il des jugements contre vous—en faveur de qui et pour quel montant ?
- G Etes-vous le demandeur dans quelque cause importante ?
33. Vous est-il fait de la compétition par d'autres marchands dans votre localité—leurs noms ?
- A Sont-ils dans des conditions meilleures que vous pour réussir, soit :
- B Au point de vue de leurs richesses, ou
- C D'une composition récente qu'ils auraient obtenue—ou d'un fonds de banqueroute qu'ils liquideraient ?
34. Avez-vous de l'escompte aux banques et des intérêts comme actionnaire dans les banques ou dans d'autres compagnies industrielles ?
35. Avez-vous spéculé et
- A Spéculez-vous sur les stocks ?
36. Recevez-vous des dépôts en argent des cultivateurs ou autres personnes ?

A

B

37.

38.

A

B

39.

A

B

C

40.

" T

que j'

72.

taire d

tionna

conseil

valoir

73.-

délibé

la den

octroi

pour l

la rive

74.-

Hayne

une ré

provin

- A Les noms des déposants et le chiffre séparément de leur dépôt et la date de leur remboursement ?
- B Quel intérêt payez-vous sur ces dépôts ?
37. Que vous a coûté l'entretien annuel de votre famille depuis 5 ans ?
38. De quelle somme avez-vous personnellement avantagé vos enfants et parents par donation ou autrement ?
- A Quand les avez-vous ainsi avantagé et
- B Quelle balance d'argent leur devez-vous ?
39. Êtes-vous devenu la caution de quelque personne ?
- A Quand ?
- B Pour quelle somme ?
- C Êtes-vous encore responsable de la dette ?
40. Avez-vous fait quelque perte importante ?
- “ Toutes les réponses aux questions qui précèdent et que j'ai bien comprises contiennent la vérité.”

72.—A la même date, instruction est donnée au secrétaire de faire parvenir le rapport précité, moins le questionnaire qui l'accompagne à l'hon. J. D. Rolland, conseiller législatif, avec prière de vouloir bien le faire valoir auprès de la législature provinciale.

73.—Le 16 décembre, en assemblée spéciale, après délibération, le conseil adopte une résolution appuyant la demande de la “ Montreal Bridge Company ” d'un octroi de la part des gouvernements fédéral et provincial pour la construction d'un pont devant relier Montréal à la rive sud du fleuve.

74.—Le 18 décembre, sur la proposition de M. Jos. Haynes, appuyé par M. Alph. Racine, le conseil adopte une résolution en faveur d'un octroi par le gouvernement provincial à la compagnie du chemin de fer de Ceinture

de l'île de Montréal pour la construction d'un pont au bout de l'île. Cette résolution a été transmise au gouvernement de Québec.

Avec ces derniers items, se termine la série des travaux de la chambre du commerce indiqués au registre pour l'année 1896.

RAP
CH

A Mon
Com

Messie

Dan

1895 qu

année,

delong

le rem

" guar

les gla

se term

geait p

de la j

avoir d

Comm

Cette

vernen

lors de

tion de

vau p

L'exp

nullifa

pieds, e

de com

établir

Vers

passer t

millions

de l'ann

faites e

garanti

pour ce

RAPPORT DU COMMISSAIRE DU HAVRE REPRÉSENTANT LA
CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTRÉAL

SUR LES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1896.

A Monsieur le Président et à Messieurs les Membres de la Chambre du
Commerce.

Messieurs,

Dans le rapport des opérations de la Commission du havre pour l'année 1895 que j'ai eu l'honneur de soumettre à cette chambre à la fin de cette année, j'avais fait une mention spéciale d'une ouverture de mille pieds de longueur que les ingénieurs du gouvernement avaient suggérée et dont le remplissage était considéré inutile au but pour lequel la jetée, ou "guard pier," avait été construite : celui de protéger la ville contre les glaces au printemps et à l'automne. On prétendait qu'à l'endroit où se terminait la jetée, à mille pieds du pont Victoria, la glace ne se dirigeait pas du côté de la ville, mais se dirigeait vers le chenal du côté sud de la jetée. L'expérience démontra que cette idée était erronée et faillit avoir des conséquences extrêmement désastreuses pour la flotte de la Commission qui avait été mise en hivernement vis-à-vis ses bureaux.

Cette ouverture de mille pieds recommandée par l'ingénieur du gouvernement ne rencontrait pas l'approbation unanime des commissaires lors de sa proposition, mais ils crurent néanmoins accéder à la suggestion de l'ingénieur qui était fortement appuyée par le ministre des travaux publics, à titre d'essai.

L'expérience ayant démontré qu'une ouverture de cette grandeur nullifiait l'utilité de la jetée, il fut décidé de la réduire de cinq cents pieds, et avis fut donné au gouvernement de l'intention de la Commission de compléter cet ouvrage et de ne laisser que cinq cents pieds pour établir un courant d'eau pour changer l'eau du havre.

Vers la fin de la dernière session du parlement, le gouvernement fit passer une loi donnant à la Commission le privilège d'emprunter deux millions pour racheter des débetures qui devaient échoir dans le courant de l'année, rembourser la Banque de Montréal des avances qu'elle avait faites et parachever les travaux dans le havre. Cet emprunt garanti par le gouvernement qui ne devait porter que trois et demi pour cent d'intérêt, permit à la Commission de réduire les frais de

quaiage sur les marchandises qui seraient déchargées et chargées dans le havre de Montréal, de vingt pour cent sur les taux existant en 1895.

Les quais n'ont pas souffert autant qu'à l'ordinaire cette année de l'amoncellement des glaces et les dommages ne furent pas considérables. La navigation s'ouvrit sous des auspices plus favorables qu'en 1895, et on constata une augmentation de 36,647 tonneaux pour 1896 sur 1895 pour le mois de mai, et de 147,077 tonneaux pour l'année, donnant un montant de recettes de \$234,456 comparativement à \$253,318 pour l'année 1895, laissant un écart de \$18,862, par suite de la réduction de 20 % sur les taux de quaiage de cette année.

Si, d'un autre côté, la commission avait lieu de s'applaudir de l'augmentation de tonnage, elle voyait avec alarme l'eau du Saint-Laurent baisser avec une rapidité qui n'annonçait rien de bon pour la navigation dans un avenir prochain.

Nous débutâmes mal cette année, en tant qu'accidents dans le havre, accidents qui n'eurent pas de conséquences désastreuses, mais qui n'en causèrent pas moins d'ennuis par le mauvais nom qu'ils donnèrent au port où ils ont eu lieu.

Nous en constatâmes trois pour le mois de mai : Le steamer *Amarynthia* s'échoua près de la Longue Pointe en descendant. On attribua l'accident au déplacement d'une bouée. Le pilote fut exonéré de tout blâme.

Le second fut l'échouement du steamer *Isis* qui se trouvait sous les ordres du pilote Sifroid Lachance, sur une batture auprès de la raffinerie de sucre Saint-Laurent. Après enquête, le pilote fut trouvé coupable de négligence et fut suspendu depuis le 5 juin au premier septembre.

Le troisième fut l'échouage du steamer *Kingswell*. Après investigation, le pilote fut trouvé coupable de négligence en ne s'assurant pas de la profondeur d'eau le long du quai avant d'accoster et fut censuré en conséquence.

Le 27 juin, le steamer *Assaye*, tirant 26 pieds 2 pouces d'eau, en charge du pilote Louis Z. Bouillé, toucha fond vis-à-vis la rivière Champlain et le 4 juillet, le steamer *Vancouver*, en charge du pilote Prudent Beaudet, toucha à la même place. Sur investigation, le surintendant des bouées trouva que la bouée à la Pointe Citrouille avait été déplacée et qu'on devait attribuer les accidents ci-dessus au déplacement de cette bouée.

Le 29 juillet, le steamer *Sarmatian*, en charge du pilote Joseph Hurteau, toucha légèrement à la Pointe Levrard en essayant de passer le steamer *Caire*, en charge du pilote Jean Arcand, lorsque les deux vaisseaux montaient le fleuve. Hurteau accusa Arcand de ne pas avoir observé le règlement No. 80 qui règle la ligne de conduite à suivre par les pilotes lorsqu'un vaisseau veut en passer un autre. Après investigation, les deux pilotes furent mis sur leurs gardes d'être plus prudents à l'avenir.

Le 26 juillet, le steamer *Iona* tirant 26 pieds 1 pouce, toucha en passant

la Barre
Nault.
dent à l'a
trouvé, et
remise, le

Le 7 août
steamer
Boulard,
quand le
constaté
la chaîne

Le 21 oc
Hurteau
Barthélem
seaux sub
fut exoné
dans l'exe

Pendant
arrêtés à
continués
l'hiver der

Vous vo
fut défavo
libéral suc
les travail
parce que
s'attendaie
gouvernem
justifiables
conséquen
était des
jusqu'alors
nement.

Il y eut
quand MM
Alphonse
Richard W
Hart.

Votre co
veaux com
commission
tre des tra
moment, la
pour le res

la Barre à St. Augustin. Le steamer était alors sous la charge du pilote Nault. Après enquête, le pilote fut mis sur ses gardes d'être plus prudent à l'avenir dans des circonstances comme celle dans laquelle il s'était trouvé, et avec l'approbation de tous ceux concernés, sa license lui fut remise, les avaries étant de peu de conséquence.

Le 7 août, sur les rapports du capitaine et du pilote Néré Belisle du steamer Kingswell, qui avait touché fond dans le chenal de la Barre à Boulard, à Lotbinière, lorsque le steamer tirait 21 pieds 11 pouces d'eau quand le sémaphore en montrait 24 pieds 6 pouces, sur enquête, il fut constaté que le steamer n'avait pas touché fond, mais avait frotté sur la chaîne du curemôle Laval.

Le 21 octobre, le steamer Buenos Ayrean, en charge du pilote Joseph Hurteau eut une collision avec le steamer Parkmore, en charge du pilote Barthélemy Arcand dans le chenal au Grand Pouillier. Les deux vaisseaux subirent de légères avaries. Après enquête, le pilote Hurteau fut exonéré, mais le pilote Arcand fut trouvé coupable de négligence dans l'exercice de son devoir et fut suspendu pour le reste de la saison.

Pendant l'été, les ouvrages sur la jetée (guard pier) qui avaient été arrêtés à une distance de mille pieds du pont Victoria furent repris et continués à une distance de cinq cents pieds après l'expérience acquise l'hiver dernier.

Vous vous souvenez que le résultat des élections générales du 23 juin fut défavorable au gouvernement conservateur auquel le gouvernement libéral succéda. Du 23 juin à l'avènement du gouvernement libéral, les travaux ne progressèrent que lentement pour deux raisons, d'abord parce que les commissaires nommés par le gouvernement conservateur s'attendaient à être remplacés par d'autres qui seraient nommés par le gouvernement libéral et que, dans les circonstances, ils ne se croyaient pas justifiables d'entreprendre de nouveaux travaux et, secondement, en conséquence de la loi sanctionnée dans le mois d'avril qui virtuellement était des mains des commissaires les droits dont ils avaient joui jusqu'alors de conduire les travaux du havre sans la sanction du gouvernement.

Il y eut alors comme un interrègne depuis le 23 juin au 6 octobre, quand MM. Robert McKay, R. Bickerdike, E. H. Lemay, Wm. Farrell, Alphonse Racine et J. Hodgson remplacèrent MM. Henry Bulmer, Richard White, Wm. Ogilvie, Victor Hudon, Hormisdas Laporte et F. Hart.

Votre commissaire saisit l'occasion de la première assemblée des nouveaux commissaires pour poser une série de questions auxquelles la commission ne pouvait répondre sans avoir une entrevue avec le ministre des travaux publics. Cette entrevue eut lieu le 21 octobre, et de ce moment, la commission put jeter les bases d'un programme à remplir pour le reste de la saison et pour les opérations de l'année prochaine,

Pendant l'interregne, le temps ne fut pas perdu, et une grande partie des employés de la commission fut employée à pousser les travaux à la Pointe du Moulin à Vent qui furent visités par le ministre des travaux publics et son ingénieur dans le mois d'octobre, quand il fut décidé de terminer les travaux vu leur avancement et dont l'abandon entraînerait une immense perte d'argent.

Quand ces travaux seront terminés, la partie ouest de la ville aura certainement obtenu sa bonne part des travaux publics dans le havre de Montréal, car depuis vingt ans, ces améliorations dans le roc vif ont été un gouffre pour le trésor de la commission.

Lors de la visite de la délégation de la commission, la question de remplir l'espace de 500 pieds qui existe à l'extrémité ouest de la jetée (ou guard pier) fut discutée, mais non pas résolue, l'honorable ministre des travaux publics désirant prendre plus ample connaissance de la question, remit à quelques jours plus tard pour donner son approbation ou sa désapprobation au remplissage de cet espace. A l'assemblée du 27 octobre fut lue une communication du Département des travaux publics donnant carte blanche à la commission de remplir ou non l'espace de cinq cents pieds dont il est parlé plus haut, le département se dégageant de toute responsabilité en la matière, attendu que les suggestions faites l'année dernière de laisser une ouverture de deux mille pieds n'avaient pas été suivies. Cette communication fut renvoyée au comité des améliorations du havre pour étudier la question et faire rapport à la commission.

Le 3 novembre, le comité fit rapport qu'après avoir visité les travaux, il recommande qu'ils soient suspendus pour cette année, mais qu'ins-truction soit donnée à l'ingénieur de la commission de faire des obser-vations pendant l'hiver sur l'action de la glace et de faire rapport au printemps.

Le rapport sur cette question fut adopté par la commission à l'excep-tion de votre représentant qui fit enregistrer son vote comme dissident en le motivant.

A cette assemblée du 3 novembre, surgit une très grave question qu'il faudra résoudre dans un avenir rapproché. La compagnie du chemin de fer du Grand Tronc demandait la permission de faire mouvoir ses chars sur les quais, le jour comme la nuit, s'appuyant pour demander cette permission sur l'augmentation considérable de trafic à cette saison de l'année qui virtuellement bloquait ses voies et ses cours et retardait la livraison des marchandises. Cette question donna lieu à une longue discussion, car la commission prétendait qu'une fois une concession faite, on ouvrirait la porte à d'autres qui se présenteraient bientôt, et elle devait s'occuper de l'intérêt public avant des intérêts d'une compagnie de chemin de fer. On craignait, en outre, de nombreux accidents et pour connaître l'opinion publique sur cette concession, on accorda, à titre d'essai, la permission de mouvoir les chars avec un engin entre cinq

heures p
jusqu'à l
tion revi

En 189
les trava
Commiss
nage, pro
grand no
le plus tô
changem
remanier
ment que
d'effectue
lieu, com
charge, in
1895 et fit
et en mêm
rait néces
s'étendan
que le 15
quel il ser
et import
Commissi

Représent

heures p.m. à 10 heures a.m. pendant une semaine, quitte à la prolonger jusqu'à la clôture de la navigation si l'essai était satisfaisant. La question reviendra probablement sur le tapis le printemps prochain.

En 1895, votre représentant n'étant pas satisfait de la manière dont les travaux progressaient, nonobstant les dépenses considérables de la Commission, et n'étant pas satisfait non plus de la distribution du patronage, provoqua une enquête qui mit au jour la nécessité de réformer un grand nombre d'abus qui se commettaient et auxquels il fallait remédier le plus tôt possible. Il réussit partiellement à faire effectuer quelques changements, mais pas autant qu'il aurait désiré, parce qu'il aurait fallu remanier le personnel qui avait la surintendance des travaux, changement que le bureau des commissaires d'alors ne jugea pas à propos d'effectuer. Un changement dans le bureau des commissaires ayant eu lieu, comme je vous l'ai dit plus haut, votre représentant revint à la charge, informant les nouveaux commissaires de ce qui avait été fait en 1895 et fit nommer un comité pour prendre connaissance de ce rapport et en même temps apporter le remède que la nouvelle commission croirait nécessaire pour améliorer l'ancien état de chose. Ce rapport ne s'étendant qu'au 31 décembre 1896 et le comité ne devant faire rapport que le 15 janvier 1897, votre représentant ne peut aujourd'hui vous dire quel il sera, mais il a lieu de croire que l'année 1897 verra de nombreux et importants changements dans l'administration des affaires de la Commission du havre.

Le tout respectueusement soumis,

(Signé) L. E. MORIN,
Commissaire du Havre.

Représentant la Chambre de Commerce du district de Montréal.

RAPPORT DU TRÉSORIER.

Etat de la Caisse 1er Janvier au 31 Décembre 1896.

RECETTE.

Loyers	\$ 1,002,76
Emprunt—Banque Nationale.....	300.00
Contributions	1,662.65
	<u>\$ 2,965.41</u>

DÉPENSES.

Solde—Emprunt 1895	343.56
Acompte emprunt 1896	150.00
Intérêts	12.95
Taxes	25.35
Loyer	871.74
Téléphones	77.50
Timbres et cartes postales.....	141.99
Papeterie, impressions, abonnements.....	268.64
Eclairage	47.84
Entretien des bureaux	93.87
Commission sur collections	38.85
Le Secrétaire, solde	441.49
L'assistant-Secrétaire, solde	246.00
Délégations	73.05
Meubles, tapis, réparations.....	68.72
Assurance	15.25
Plans—J. B. Resther.....	10.00
Balance—banque \$ 23.08	
" caisse 15.50	
	38.58
	<u>\$ 2,965.41</u>

ACTIF.

En caisse et en banque	\$ 38.58
Contributions dues au 31 décembre, 1896	1,400.00
Loyers dues au 31 décembre, 1896	91.66
Téléphone due au 31 décembre, 1896	15.00
Ameublement.....	350.00
	<u>\$ 1,895.24</u>

PASSIF.

Balance d'emprunt	150.00
Loyer dû au 31 décembre, 1896.....	66.66
Taxes due au 31 décembre, 1896	172.85
Comptes à payer	104.26
Surplus.....	1,401.47
	<u>\$ 1,895.24</u>

CHS. DESMARTEAU,
Trésorier.

Examiné et approuvé,

H. LAURENCELLE,
A. TURCOTTE,

Auditeurs.

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS DU PORT DE MONTREAL
EN 1896

IMPORTATIONS (pour la consommation).

ARTICLES.	VALEUR.
	\$
Ale, bière et porter.....	17,753
Animaux.....	4,495
Livres, pamphlets, etc.....	233,615
Articles bronze.....	119,977
Grains.....	28,368
Farines.....	7,924
Farine d'avoine et maïs.....	1,849
Riz.....	100,154
Autres similaires.....	54,603
Bicycles et dérivés.....	99,187
Wagons de voie ferrée.....	6,530
Charbon—Bitumineux.....	94,988
Cuivres fabriqués.....	28,616
Cotons, non coloriés.....	106,860
do coloriés.....	946,164
Cotons en hardes.....	133,140
Fils en paquets.....	207,863
Fils sur bobines.....	212,337
do. autres.....	179,640
Drogues.....	485,671
Faïences.....	15,377
Nouveautés et fantaisies.	
Bracelets, braids, franges, etc.....	255,862
Dentelles, cols.....	210,367
Autres nouveautés.....	89,787
Poissons et dérivés.....	133,159
Fruits séchés.....	217,461
Oranges et citrons.....	248,186
Autres.....	78,276
Pelleteries fabriquées.....	234,913
Verreries.	
Bouteilles, verres, etc.....	171,018
Verres à vitres.....	119,275
Glaces.....	112,081
A porter.....	\$ 4,955,526

ARTICLES.	VALEUR.
	\$
<i>Rapporté</i>	4,955,526
Suite verreries.	
Autres.....	55,418
Explosifs.....	28,354
Gutta Percha.....	83,619
Chapelleries.....	277,408
Autres.....	137,095
Acier et fers ouvrés.	
Fer à bandage.....	430,524
Fer en barre.....	43,239
Coutellerie, quincaillerie.....	423,857
Machines en général.....	326,835
Fer en gueuse.....	156,282
Poeles et fontes.....	20,385
Tuyaux de fer.....	114,612
Autres.....	702,926
Bijouteries.....	261,279
Plombs ouvrés.....	82,683
Cuirs.....	399,717
Chaussures.....	84,167
Autres articles de cuir.....	28,723
Marbreries.....	37,120
Métaux ouvrés.....	90,187
Instruments de musique.....	57,602
Huiles diverses.....	116,934
Huiles de lin.....	166,640
Autres.....	146,733
Peintures et couleurs.....	339,348
Papiers.....	288,504
Sauces piquantes, etc.....	23,443
Comestibles, lard et autres.....	53,914
Beurre et fromage.....	8,905
Graines et racines.....	79,039
Soieries.....	883,445
Savons.....	74,417
Epices.....	35,884
Spiritueux.....	340,846
Vins mousseux.....	69,913
Autres vins.....	145,452
A porter.....	\$ 11,570,975

Sucres
Melass
Tabacs
Légum
Bois o
Lainag

Tous a

ARTICLES.	VALEUR.
	\$
<i>Rapporté</i>	11,570,975
Sucres.....	3,780,012
Melasses et sirops.....	180,851
Tabacs et cigares.....	126,837
Légumes.....	53,060
Bois ouvrés.....	102,475
Lainages, tapis, brussels et Tapestry, etc	226,374
Etoffes à habits.....	225,815
Draps. etc.....	1,052,199
Etoffes à Robes... ..	1,270,687
Tricots.....	290,700
Châles.....	11,429
Fils tors.....	45,256
Autres lainages.....	101,215
Tous autres sujets à l'impôt	4,517,480
Total.....	23,555,365
En franchise.....	10,089,164
Espèces et billion.....	5,006,948
Grand total.	\$ 38,651,477



EXPORTATIONS DU PORT DE MONTRÉAL EN 1896.

ARTICLES.	QUANTITÉ.	VALEUR
		\$
PRODUITS MINIERS—		
Minerai d'or, etc.....		140
Phosphates..... Tons.	299	2,990
Sel.....		90
Autres.....		281,497
Total.....		284,717
Poissons—		
Huiles de poisson.. ..Gallons.	9,974	6,574
Total		\$ 138,672
PRODUITS FORESTIERS—Potasses et per-		
lasses..... Brls.	2,219	55,468
Billots, pin..... Pds.	682,720	20,700
“ autres..... “	675,972	13,839
Bois scié.....		3,999,041
Bois carré..... Tons.	12,034	150,776
Autres.....		53,348
Total.....		\$ 4,293,172
ANIMAUX—		
Chevaux.....	12,349	1,234,123
Bêtes à corne.....	97,888	5,259,090
Pourceaux.....	1	10
Moutons	72,435	328,177
Autres animaux.....		31,220
Beurres..... Lbs.	10,302,814	1,852,268
Fromages..... “	142,237,862	12,140,519
Œufs..... Doz.	3,623,661	487,885
Viandes	23,392,779	1,789,214
Laines..... “	182,362	36,234
Autres.....		583,545
Total.....		\$ 23,742,285

ARTICLES.	QUANTITÉ.	VALEUR.
PRODUITS AGRICOLES—		\$
Fruits.....		942,843
Orge.....Boisseaux.	189,394	65,111
Fèves et pois.....	1,506,407	861,765
Maïs.....	6,681,759	2,612,683
Seigle.....	346,590	170,086
Avoine.....	2,577,013	698,335
Blé.....	6,321,047	4,311,599
Autres.....	212,835	89,054
Farines, blé et seigle.....Brls.	185,745	587,019
" maïs.....	45,890	156,816
Malt.....Lbs.	157,600	1,592
Autres.....		476,317
Total.....		\$ 10,973,220
ARTICLES MANUFACTURÉS—		
Cotons, lainages, etc.....		298,879
Ferronneries, etc.....		250,520
Cuir.....		758,926
Chaussures.....		8,326
Articles de cuir.....		6,449
Liqueurs, alcools, etc.Gals.	11,831 $\frac{1}{2}$	13,718
Machines à coudre.....	1,023	20,514
Navires.....No.	1	3,750
Tabacs et cigares.....Lbs.	199,683	41,180
Articles de bois.....		183,179
Autres.....		941,826
Total.....		2,527,267
DIVERS.....		88,241
Total.....		42,047,574
OR, en barre ou en lingots.....		82,622
Monnaie d'or.....		6,952,397
Argent.....		78,666
Grand Total.....		\$49,161,259

MARCHANDISES ADMISES EN FRANCHISE A MONTRÉAL
EN 1896.

ARTICLES.	VALEUR.
	\$
Animaux reproducteurs.....	16,108
Asphalte.....	1,999
Paille de balai.....	1,353
Charbon anthracite.....	975,604
Café.....	315,160
Chiffons de coton.....	72,515
Coton brut.....	876,248
Produits chimiques.....	704,323
Poissons.....	45,160
Articles de pêchés.....	10,080
Fruits exotiques, etc.....	128,564
Pelleteries.....	360,325
Graisses pour savon, etc.....	43,460
l'eaux.....	107,173
Caoutchouc et Gutta Percha.....	678,379
Jute et dérivés.....	426,449
Cuivre.....	360,025
Rails d'acier.....	511,023
Fers Brut.....	490,802
Etain et zinc.....	277,200
Autres.....	34,567
Huiles végétales.....	21,621
Sel.....	76,668
Effets de colons.....	236,360
Soie brute.....	82,213
Sisal, manille, etc.....	99,397
Sucre.....	134,916
Thé.....	634,119
Tabac en feuille.....	911,312
Bois pour ébénisterie.....	229,726
Laines.....	100,180
Autres.....	1,126,135
Total.....	\$10,089,164
Monnaie et billion.....	5,006,948
Total.....	\$15,096,112

SITU

Capit
Capit
Réser

Circu
Dépôt
Dépôt
Dépôt
Empr
Dépôt
Dû à
Dû à
Dû à
Autre

Espéc
Billets
Dépôt
Billets
Dû pa
Dépôt
Dû pa
Dû pa
Valeu
Autres
Prêts
Prêts
Prêts
Balanc
tidie
Effets
Imme
Hypot
Edific
Autres

SITUATION DES BANQUES DU CANADA LE 31 DÉCEMBRE
1896.

PASSIF.	VALEUR.
Capital autorisé.....	\$72,958,685
Capital payé.....	61,731,354
Réserves.....	22,670,799
Circulation.....	\$33,095,784
Dépôts provinciaux et fédéraux.....	5,468,528
Dépôts publics remboursables à demande.....	70,529,211
Dépôts publics remboursables sur avis.....	126,101,012
Emprunts à d'autres banques garantis.....	140,000
Dépôts faits par d'autres banques.....	2,644,940
Dû à d'autres banques, échanges quotidiens.....	93,962
Dû à d'autres banques à l'étranger.....	341,530
Dû à d'autres banques de la Grande Bretagne.....	2,834,450
Autres obligations.....	579,349
Total.....	\$241,828,840
ACTIF.	
Espèces.....	8,593,212
Billets fédéraux.....	15,225,788
Dépôts en garantie de la circulation.....	1,846,218
Billets et chèques d'autres banques.....	9,016,940
Dû par d'autres banques en Canada.....	150,000
Dépôts dans d'autres banques.....	3,363,846
Dû par d'autres banques à l'étranger.....	16,743,355
Dû par d'autres banques dans la Grande Bretagne..	9,585,038
Valeurs du gouvernement canadien.....	2,796,828
Autres valeurs publiques.....	22,498,436
Prêts à demande.....	14,030,962
Prêts aux gouvernements.....	872,395
Prêts et escomptes.....	210,522,074
Balances dues par d'autres banques, échanges quotidiens.....	180,307
Effets en souffrance.....	3,988,746
Immeubles.....	2,071,594
Hypothèques.....	452,656
Edifices.....	5,646,569
Autres valeurs.....	2,107,092
Total.....	\$329,692,255

IN MEMORIAM

Membres décédés durant l'année 1896.

JOEL LEDUC, bourgeois, l'un des fondateurs de cette
Chambre.

L'HONORABLE LOUIS TOURVILLE, conseiller législatif,
aussi fondateur.

JEAN-BAPTISTE RESTHER, architecte, aussi fondateur.

L. J. HÉRARD, marchand, aussi fondateur.

ALEXIS DUPUIS, marchand, aussi fondateur.

Assuran
Associat

Bassin d
Bouleva
Banque
Baie Geo
Bétail ca

Cartes p
Congrès
Colis pos
Conféren
Commiss

Expositio
Emprunt
Enseigne

Faillites,

Gaspé, po

Impôt sur
Inondatio
Inspection
Italie, rel

Licences

Marchand
Musée con
Mont Lou
Musée car

Pont de L
Peaux ver

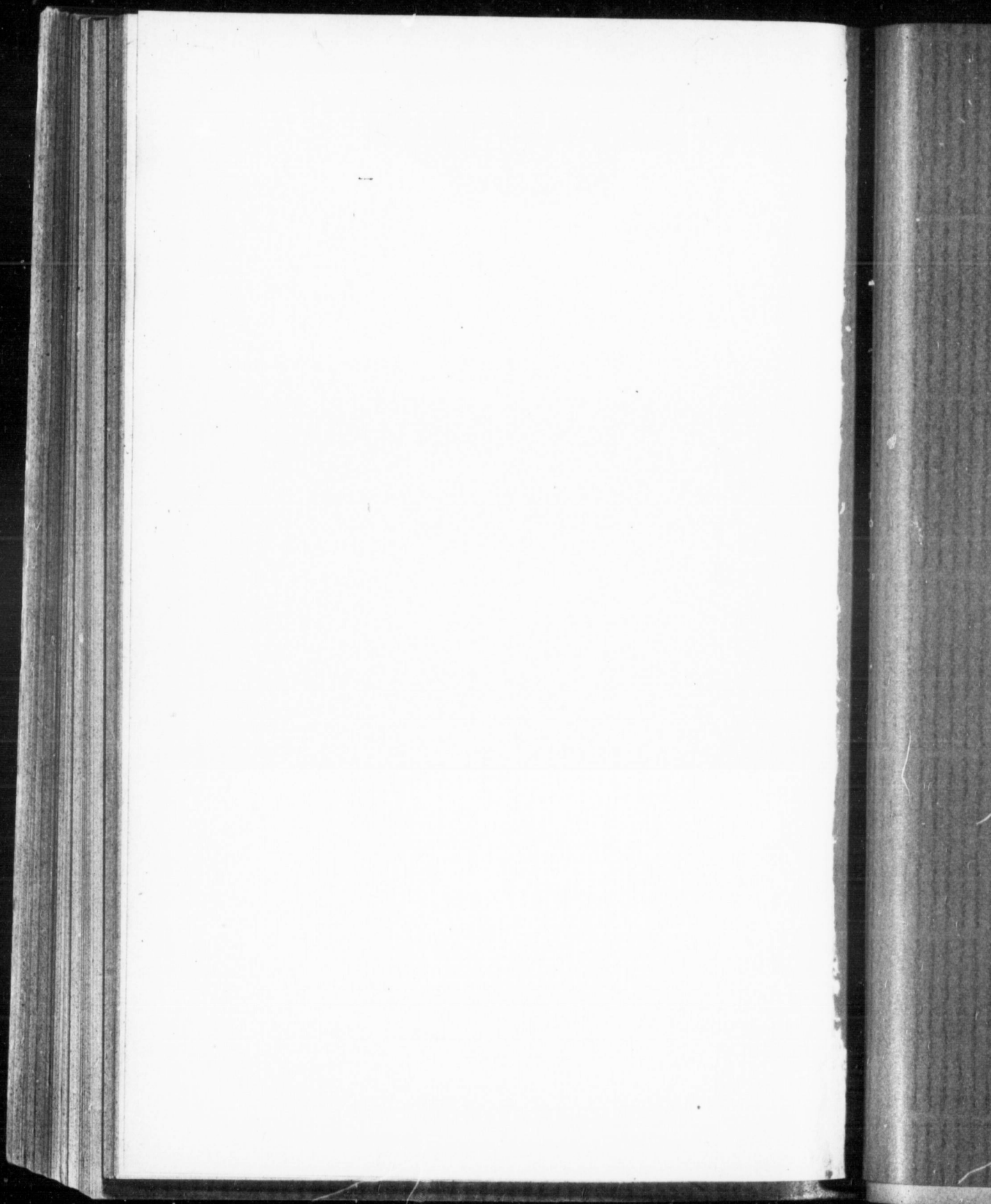
Relations
Rapport d
Rapport d
Ressourc
Rive Sud.

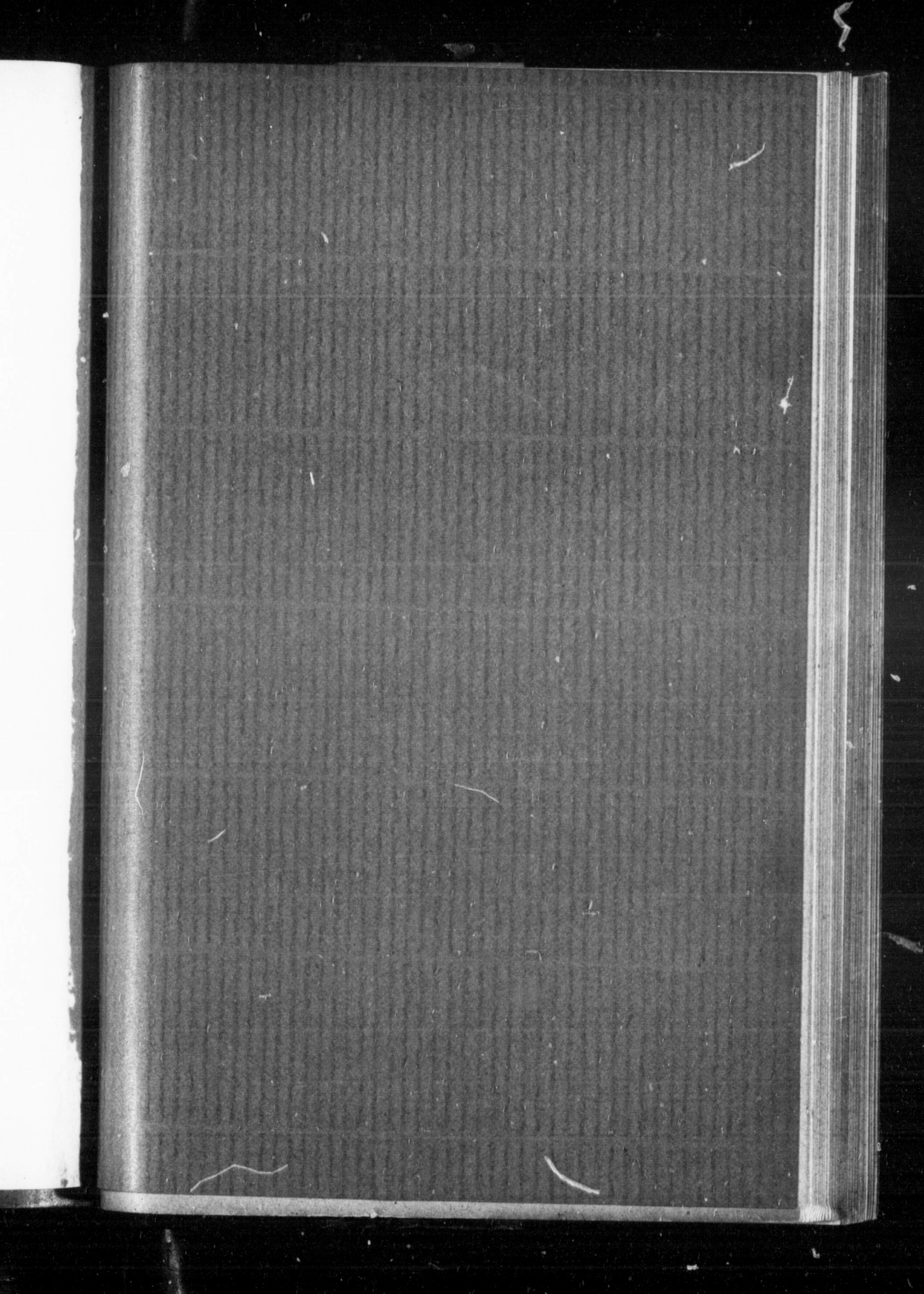
Système m
Service rap

Timbres, F
Téléphones
Tarifs de c
Tabacs . . .

INDEX.

	PAGE.
A	
Assurances.....	23
Association des arts.....	25, 30
B	
Bassin d'Hochelaga.....	34
Boulevards.....	24, 34, 48
Banque du Peuple.....	19
Baie Georgienne, Canal.....	19
Bétail canadien.....	22
C	
Cartes postales.....	29
Congrès des Chambres de commerce.....	22, 23, 33, 33, 35
Colis postaux.....	23
Conférences des chambres.....	26
Commissaire du havre.....	65
E	
Exposition internationale.....	22, 23, 25, 26, 33, 48
Emprunt civique.....	46
Enseignement technique.....	50
F	
Faillites, législation.....	56
G	
Gaspé, port de refuge.....	32
I	
Impôt sur les vins.....	23
Inondations.....	29, 30, 55
Inspections.....	29, 54
Italie, relations.....	50
L	
Licences de détailliers.....	25, 33, 34, 57
M	
Marchands détailliers.....	22
Musée commercial.....	29, 44
Mont Louis, port de refuge.....	32
Musée canadien à Londres.....	45
P	
Pont de Longueuil, et autres.....	19, 63, 64
Peaux vertes, inspection.....	19, 21
R	
Relations commerciales.....	50
Rapport du président.....	13
Rapport du secrétaire.....	19
Ressources d'eau minérales.....	33
Rive Sud.....	35, 42
S	
Système métrique.....	23, 24
Service rapides.....	32
T	
Timbres, Red'n à 2c.....	32
Téléphones.....	33
Tarifs de chemins de fer.....	46
Tabacs.....	55





JOSEPH FORTIER, Imprimeur, 234 rue St-Jacques, Montréal.